

VILLE DE TOURNEFEUILLE
HAUTE-GARONNE

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER, Bernard BENSOUSSAN, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ (arrivée à 18 h 22), Corinne GINER, Daniel FOURMY, Aurore DUFAUD (présente jusqu'à 20 h), Sophie VALCKE, Matthieu BOURGASSER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ (jusqu'à 20 h), Claude PUYSEGUER, Elisabeth HUSSON-BARNIER, Jean-Luc FAURE, Laurent SOULIE, Larbi MORCHID, David MARTINEZ, Frédéric ORILLAC, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU, Agnès DEFOSSE.

Absents ayant donné pouvoir :

Maryline RIEU ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Sonja VON RODZIEWITZ (arrivée à 18 h 22) ayant donné pouvoir à M. THOMAS (jusqu'à 18 h 22)
Alain PAUL ayant donné pouvoir à Bruno LOMBARDO
Jean-Pascal GUILLEMET ayant donné pouvoir à Daniel FOURMY
Edith BIEBER ayant donné pouvoir à Fabien KALCK
Laurence STASKIEWICZ (présente jusqu'à 20 h) ayant donné pouvoir à Patrick CHARTIER (à partir de 20 h)
Aurore DUFAUD (présente jusqu'à 20 h) ayant donné pouvoir à Isabelle MEIFFREN (à partir de 20 h)
Mathilde TOLSAN ayant donné pouvoir à Laurent SOULIE
Elisabeth TOURNEIX-PALLME ayant donné pouvoir à Frédéric ORILLAC

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN



Monsieur le MAIRE : Bonsoir à tous. Chères et chers collègues conseillères municipales et collègues conseillers municipaux, bienvenue pour cette séance du 5 avril. Je salue le public dans la salle du conseil municipal et celles et ceux qui suivent cette retransmission. Je voudrais vous dire quelques mots d'accueil et d'introduction à ce conseil municipal et ensuite nous déroulerons l'ordre du jour que vous avez reçu. Je voudrais ouvrir ce conseil municipal avec quelques mots sur notre actualité et notamment notre actualité municipale depuis notre dernier conseil. En premier lieu, vous accueillir en salle du conseil municipal après de longs mois pendant lesquels nous étions installés au Phare durant la période de COVID, évidemment chacun le sait. Nous revenons ce soir dans la salle historique des débats municipaux à Tournefeuille et pour la première fois de ce mandat.

Notre mobilisation pour l'Ukraine se poursuit. Il faut que vous sachiez qu'environ 50 personnes, ukrainiennes et ukrainiens, sont hébergées dans des familles tournefeuillaises, dont un peu plus de 30 enfants ou jeunes. Un certain nombre d'entre eux sont scolarisés dans nos écoles, au collège et au lycée également. De très belles soirées de solidarité ont été organisées à l'Escale ou à l'Espace sportif de Quéfets. Nous avons retrouvé les familles ukrainiennes et les familles tournefeuillaises qui les accueillent sur la place dimanche matin, parce que nous avons organisé, ou plus exactement le collectif « Tournefeuille sans papier » avait organisé une très belle matinée de solidarité et organisé un forum sur les questions d'asile en particulier. Nous avons ensemble planté un amandier dans le square Balancy. C'était un très beau moment, un moment émouvant pour dénoncer cette guerre. Un moment où nous avons planté l'arbre des droits humains et de la solidarité et dénoncé cette guerre, je le disais, dont les images nous plongent dans l'horreur encore plus chaque jour.

Malgré tout, depuis notre dernier conseil municipal, nos activités ont repris et nos rendez-vous traditionnels également, presque comme avant. La semaine du jeu, Gospel Touch, bientôt Familles en fête, c'est dire que le printemps nous ouvre de belles perspectives.

Cette semaine, la façade de l'Hôtel de Ville s'est affichée en bleu. Nous sommes mobilisés pour l'autisme. Depuis les derniers jours, plusieurs événements sportifs ont permis à de jeunes enfants présentant des symptômes autistiques d'essayer la natation, les rollers, le rugby, le judo, l'escalade, l'athlétisme. Cette semaine, dans les écoles, un grand nombre d'animations permettant de sensibiliser les uns et les autres sur ce sujet. Je remercie très chaleureusement l'association Sésame Autisme qui a initié l'ensemble de ces actions et, évidemment, les éducateurs sportifs de nos clubs, les enseignants, les animateurs des ALAE, les directeurs des écoles qui se sont tous mobilisés. Mais aussi, de très belles photos dans les tons bleus. Vous avez pu en prendre connaissance cette semaine. Je les remercie chaleureusement ainsi que les élus qui se sont mobilisés sur ce sujet pour que cette semaine, c'était hier dans les écoles et sur plusieurs jours en ce qui concerne le sport, Tournefeuille soit une ville encore plus inclusive.

Les élections présidentielles se préparent dans de bonnes conditions matérielles. Je remercie les Tournefeuillaises et Tournefeuillais qui ont répondu à mon appel pour être assesseurs des bureaux de vote. Je remercie les représentants des candidats qui ont transmis les listes d'assesseurs. C'est la moindre des choses, me direz-vous, mais ce n'est pas le cas de tous. La composition des bureaux est maintenant faite. Chacun recevra dans les prochaines heures sa convocation. Les éventuels retardataires peuvent encore s'inscrire, mais viendront s'ajouter à une organisation déjà mise en place. En effet, vous imaginez bien que pour assurer une bonne organisation, nous ne pouvons pas nous y prendre à la dernière minute.

J'en profite, mes chers collègues, pour dénoncer l'arrachage des affiches sur les panneaux électoraux, les panneaux officiels. Je crois que nous n'avons jamais vu cela à Tournefeuille et donc je souhaite m'indigner sur ce sujet en vous associant à cela. Ces faits exceptionnels se sont généralisés. En tout cas, ils se sont développés à Tournefeuille, mais pas uniquement à Tournefeuille évidemment, comme nous pouvons le voir dans d'autres communes de la Métropole. Ce sont des faits inacceptables et je rappelle qu'ils sont punis par le Code Pénal. La démocratie est un bien précieux, c'est dans les urnes qu'il faut s'exprimer. J'appelle toutes et tous à voter dimanche. S'il ne vous est pas possible de vous déplacer, je vous engage à faire enregistrer au plus vite votre procuration directement au commissariat. La procuration doit être faite le plus tôt possible pour que la mairie la reçoive dans les meilleurs délais avant le jour du scrutin. Plus la procuration est tardive, plus le risque qu'elle ne soit pas inscrite ou transmise est fort. Il reste encore quelques heures pour faire sa procuration.

La séance du jour appelle essentiellement des débats sur les questions budgétaires en dehors de quelques délibérations plus administratives. Nous y consacrerons une bonne partie de notre séance.

Après avoir délibéré le 17 mars sur les orientations budgétaires ainsi que sur la programmation pluriannuelle de nos investissements, nous sommes dans le prolongement de ces questions budgétaires. L'heure est venue d'examiner en détail ces questions et donc je nous souhaite une bonne séance du conseil municipal pour laquelle nous avons le plaisir d'accueillir et de saluer la présence de Madame CHAROY, Trésorière Principale et responsable de la Trésorerie de Cugnaux qui suit attentivement les comptes. Nous aurons l'occasion d'approuver le compte administratif et le compte de gestion, le compte du payeur inscrits à l'ordre du jour. Je remercie Madame CHAROY de sa présence aujourd'hui. Je donne la parole à Isabelle MEIFFREN pour l'appel nominal.

Madame MEIFFREN remercie Monsieur le MAIRE et procède à l'appel.

Monsieur le MAIRE remercie Madame MEIFFREN.

Monsieur le MAIRE : Je précise que j'ai implicitement désigné Isabelle MEIFFREN secrétaire de cette séance.

0000 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

Monsieur le MAIRE : Est-ce que ce procès-verbal extrêmement complet appelle des observations de votre part ou des remarques ?

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote Pour l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 17 mars 2022	35	0	0	0

DEL22-020 COMPTE DE GESTION 2021- BUDGET PRINCIPAL

DEL22-021 COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE ZAC

DEL22-022 COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE ZAC FERRO-LÈBRES

DEL22-023 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

DEL22-024 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZAC

DEL22-025 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZAC FERRO-LÈBRES

DEL22-026 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - BUDGET PRINCIPAL

DEL22-027 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - BUDGET ANNEXE ZAC

DEL22-028 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - BUDGET ANNEXE ZAC FERRO-LÈBRES

DEL22-029 BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

DEL22-030 BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE ZAC

DEL22-031 BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE ZAC FERRO-LÈBRES

Monsieur le MAIRE : Mes chers collègues, il s'agit, comme je l'ai indiqué en introduction, d'approuver le compte administratif, le compte de gestion du payeur, mais aussi évidemment de délibérer, d'approuver, de voter le budget primitif 2022, les subventions aux associations, les tarifs, la fiscalité, les autorisations de programme et crédits de paiement. Ce que je vous propose, un petit peu comme nous l'avons fait au conseil municipal dernier, c'est que Frédéric PARRE nous fasse une présentation générique de l'ensemble et qu'ensuite nous

puissions ouvrir la discussion, les échanges, parce que l'ensemble de ces sujets s'imbriquent et finalement font sens les uns avec les autres. C'est donc pour cela que je vous propose qu'il procède de cette façon : une présentation liminaire, échanges, discussions, débat et ensuite, avant de remettre au vote chacune de ces délibérations, il sera également possible d'intervenir si vous le souhaitez. Je donne la parole à Frédéric PARRE.

Monsieur PARRE : Merci Monsieur le Maire. Après le débat d'orientations budgétaires du 17 mars 2022, voici venu le moment, de manière tout à fait classique, de parler de notre budget primitif de l'année 2022, à la fois pour notre collectivité et pour les deux budgets annexes que nous connaissons, celui de la ZAC des Quéfets et celui de la ZAC de Ferro-Lèbres. Ce budget s'inscrit bien évidemment dans le cadre du débat d'orientations budgétaires du 17 mars 2022. Je vous propose de commencer cet exposé.

Préalablement, avant de parler du budget primitif de l'année 2022, il faut d'abord évoquer, achever, finir l'année 2021 et parler du compte administratif 2021. Achever les comptes de l'année 2021 de manière à voir comment nous allons intégrer ceci dans le budget primitif de l'année 2022. Je vous rappelle que le compte administratif est le compte au travers duquel Monsieur le Maire, l'ordonnateur, rend compte des opérations budgétaires qu'il a réalisées au cours de l'année précédente.

Vous avez sous les yeux, de manière détaillée, la présentation en deux tableaux du compte administratif de l'année 2021. Tout à l'heure, je vais exposer et présenter un schéma qui permet d'illustrer plus aisément ce compte administratif 2021, mais préalablement, vous avez sous les yeux ce tableau qui détaille précisément les sections de fonctionnement et d'investissement qui structurent, vous le savez, le budget de notre commune pour ce qui concerne l'année 2021, d'une part, les dépenses qui avaient été inscrites au BP, au budget primitif de l'année 2021 et celles qui résultent de l'exécution du budget primitif de l'année 2021, c'est-à-dire celles que nous retrouvons dans le compte administratif de l'année 2021.

Rapidement, en fonctionnement, nous avons des dépenses d'un montant total de 30 964 806,26 € et en recettes de fonctionnement 34 754 169,05 €. Pour l'investissement, de la même manière, le compte administratif 2021 présente en dépenses d'investissement un montant de 6 669 424,50 € et en recettes d'investissement un montant de 8 748 613,80 €. Ce sont les grands équilibres du compte administratif de l'année 2021. C'est le résultat de l'année 2021 en fonctionnement et en investissement.

Je vous propose de manière plus visible peut-être, plus schématique, de voir comment nous déterminons le résultat de fonctionnement, le résultat d'investissement et comment nous affectons le résultat de fonctionnement dans le budget primitif de l'année 2022. Voici donc ce schéma. Nous obtenons un résultat de fonctionnement de 5 439 196,21 €. Il s'agit des recettes de fonctionnement 2021 moins les dépenses et plus l'excédent de fonctionnement reporté de l'année précédente, donc un résultat de fonctionnement d'un peu plus de 5 439 000 €. D'autre part, nous avons un résultat d'investissement négatif, donc un besoin de financement de 3 636 172,43 €, déterminé par la différence entre les recettes d'investissement de 2021 et les dépenses d'investissements de 2021 et le déficit d'investissement reporté. À ce résultat d'investissement de l'année 2021, nous devons rajouter le solde des reports, c'est-à-dire les restes à réaliser, la différence entre les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement. Ce qui nous permet d'obtenir au bout du compte un résultat d'investissement plus le solde des reports de 3 875 653,29 € négatif, donc un besoin de financement de 3 875 653,29 €. Comment allons-nous procéder ? De manière tout à fait classique. Nous allons prendre notre résultat de fonctionnement de 5 439 196,21 €, nous allons affecter en recettes d'investissement pour financer notre besoin de financement en investissement 3 875 653,29 € et le reste, la différence, constituera notre excédent de fonctionnement que nous allons reporter en recettes de fonctionnement. Nous allons le voir tout à l'heure, lorsque nous présenterons le schéma de notre BP 2022. Nous allons donc affecter et reporter en recettes de fonctionnement, 1 563 000 € au BP 2022, nous allons voir comment, et en recettes d'investissement au titre du besoin de financement

de 3 875 000 € et quelques euros. Nous avons donc un excédent de fonctionnement reporté et un besoin de financement. C'est la détermination de notre résultat de l'année 2021 et son affectation puisque nous avons un résultat de fonctionnement positif au BP de l'année 2022. Nous allons encore une fois le voir tout à l'heure au travers du schéma de notre BP 2022. Nous allons retrouver ces valeurs dans le schéma de notre BP 2022.

Préalablement, puisque nous sommes toujours en 2021 et sur le résultat de l'année 2021, nous vous proposons de vous présenter de manière schématique comment sont affectées nos recettes de fonctionnement, puisque nous parlons de fonctionnement. Sur 100 € de recettes de fonctionnement, vous avez sous les yeux la répartition de ces recettes. Nous avons 10 €, soit 10 % de ces recettes, qui sont constitués par les produits de services, les redevances d'occupation du domaine public, nous en parlons tout à l'heure, les produits des spectacles, les produits de l'école d'enseignement artistique, les ALSH, les centres de loisirs, etc., les produits des services communaux. Nous avons 1 € qui constitue d'autres produits. La nomenclature est détaillée de cette manière. Il s'agit par exemple de la location du commissariat, etc. 1 € de produits exceptionnels, 19 € de dotations et de subventions que nous recevons puisqu'il s'agit de recettes. Nous y retrouvons la dotation forfaitaire, la dotation nationale de péréquation, le FCTVA fonctionnement puisqu'il en existe un petit peu, les subventions de la CAF. 19 € de dotations et de subventions reçues par la collectivité. Enfin, la plus grande proportion, 69 € d'impôts et taxes : taxe foncière, attribution de compensation par exemple, dotation de solidarité communautaire ainsi que la TLPE, nous en parlons tout à l'heure. 10 % les produits des services, 69 % les impôts et taxes et 19 % les dotations et subventions reçues par la collectivité, voilà comment se répartissent nos recettes de fonctionnement.

S'agissant des dépenses, même présentation. Sur 100 € de dépenses, comment dépensons-nous nos 100 € ? Nous les dépensons, d'abord en rémunérant le personnel communal 51,5 €, 51 % de charges de personnel. Nous les dépensons aussi en achats et travaux d'entretien, 34,5 €. Nous les dépensons aussi pour 9 € en subventions et participations. Notre participation au Syndicat Intercommunal de la Piscine de la Ramée par exemple, au SDEHG, nous en parlons tout à l'heure pour l'électricité, 4 € des opérations d'ordre et des atténuations de produits. Je vous rappelle que les opérations d'ordre sont les opérations comptables entre sections ou à l'intérieur d'une même section. Et 1 € qui représente les intérêts de la dette.

D'abord les « charges de personnel », la rémunération des personnels communaux. Nous verrons tout à l'heure comment se situe la collectivité au regard de ses dépenses de personnel par rapport à la moyenne de la strate. Nous verrons que nous avons un ratio plutôt favorable, inférieur à celui de la moyenne de la strate dans laquelle se situe notre collectivité. Donc 51,5 %. 34,5 % les achats divers (carburants fluides, alimentation, consommables, fournitures diverses, etc.) et les travaux d'entretien. 9 € les subventions et 1 € seulement les intérêts de la dette. Je laisse de côté les opérations d'ordre. Voilà pour nos recettes et nos dépenses de fonctionnement.

Nous avons clos ainsi la présentation du résultat de l'année 2021, le bilan en quelque sorte de notre compte administratif pour l'année 2021. Vous avez le schéma, la détermination du résultat, son affectation au BP 2022, nous allons y revenir, et la structure à la fois de nos recettes et de nos dépenses de fonctionnement dans les grandes masses.

Parlons maintenant du budget primitif de l'année 2022. Tout d'abord, un petit rappel. Il s'agit d'un rappel puisque ces choses ont été présentées le 17 mars à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Vous savez que la loi de finances structure et donc a des incidences importantes sur les finances et sur le budget communal. Quelles sont les incidences pour Tournepuile de la loi de finances 2022 ? Il ne s'agit pas d'une année avec une grande réforme comme nous en avons connu encore l'année dernière avec la réforme fiscale par exemple, néanmoins, nous constatons toujours les mêmes effets de ces lois de

finances qui se succèdent : une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire qui a été estimée à 93 000 €, une nouvelle baisse de la dotation nationale de péréquation 17 000 €, une contribution au FPIC. Je vous rappelle que nous contribuons au FPIC, c'est donc la péréquation intercommunale et communale. Une contribution estimée à 175 000 € est quelque chose d'important, un coefficient de revalorisation des bases d'imposition fixé à 3,4 % au niveau national. Je vous rappelle que la détermination du coefficient de revalorisation des bases d'imposition est codifiée au Code général des impôts. Ce coefficient est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, donc il dépend de l'inflation en quelque sorte. En l'occurrence, effectivement, depuis l'année dernière, les prix ont augmenté. L'indice des prix à la consommation a évolué à la hausse et du coup, le coefficient de revalorisation des bases d'imposition a été fixé à 3,4 % au niveau national. Il résulte simplement d'un calcul prévu par la loi, étant précisé quand même que ce coefficient de revalorisation était de 0,2 % en 2021. Il fluctue donc en fonction de l'évolution de l'indice des prix.

Après avoir rapidement rappelé les incidences pour Tournefeuille de la loi de finances 2022, la structure de notre proposition de budget primitif pour l'année 2022, tel que nous le proposerons à votre vote tout à l'heure, en matière de fonctionnement, nous proposons des dépenses de fonctionnement d'un montant de 37 379 872,92 €, en recettes de fonctionnement, évidemment, le même montant puisqu'il faut que, je vous le rappelle, tout ceci s'équilibre en dépenses et en recettes. En matière d'investissement, des dépenses pour un montant de 18 733 645,08 € et évidemment en recettes, un montant équivalent puisqu'ici aussi en investissement comme en fonctionnement, les sections doivent s'équilibrer.

Je vous propose pour y voir un peu plus clair, de vous présenter schématiquement la section de fonctionnement. Je viens de vous dire que la section de fonctionnement s'équilibre avec un montant de 37 379 872,92 €. C'est ce qui est repris dans ces diapos bien évidemment. Vous avez sous les yeux le schéma de la section de fonctionnement 2022 tel que nous vous la proposons. Vous avez des recettes réelles de fonctionnement pour un montant de 37 274 712,92 €, sur votre gauche, avec notre résultat de fonctionnement reporté de l'année 2021 de 1 563 542,92 €. Vous avez un détail par chapitre impôts et taxes, dotations, produits des services et autres produits. Sur votre droite, sur deux colonnes, les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 32 838 945 € et l'autofinancement de 3 490 927,92 €. Il s'agit de l'épargne brute que nous allons donc virer en recettes d'investissement. Voilà de manière schématique comment se présente notre BP 2022 pour ce qui concerne la section de fonctionnement. Nous retrouvons ici le résultat de fonctionnement reporté et nous aurons un autofinancement de près de 3 491 000 €. Je laisse de côté les recettes et dépenses d'ordre.

Dans le cadre de ce schéma de cette section de fonctionnement, quelle est notre stratégie ? Comment ? Quels sont les choix que nous réalisons pour aboutir à ce résultat ? D'abord, nous vous proposons d'examiner rapidement l'évolution 2021-2022 de nos recettes. Vous retrouvez sur ce schéma simple l'essentiel de la structure de nos recettes avec son évolution et vous pouvez constater que cette évolution n'est pas très importante. Nous avons une structure assez pérenne de nos recettes, avec pour l'essentiel, si nous comparons le CA de l'année 2021 et le BP 2021, en gris sur la représentation les impôts et taxes – nous l'avons vu tout à l'heure – qui constituent la majeure partie de nos recettes, suivi des dotations, subventions et participations. Vous pouvez voir qu'entre le CA 2021 et le BP 2022, il y a une évolution à la hausse des dotations, subventions et participations, très légère augmentation et en marron ou orangé, une évolution plus conséquente entre le CA 2021 et le BP 2022 des produits, des services, des domaines et des ventes diverses. Oui, effectivement, nous aurons, nous le verrons tout à l'heure au travers du schéma, des précisions que nous vous donnerons, une augmentation des produits et des services à hauteur de 4,5 M€ en 2022 au lieu de 3,3 M€ en 2021. Entre le résultat de l'année 2021 et le BP 2022, une structure qui n'a pas beaucoup évolué, qui n'évoluera pas beaucoup, de nos recettes, mais néanmoins une augmentation des produits de services pour résumer.

Les taux d'imposition 2022. Nous l'avons déjà dit à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, les taux d'imposition de l'année 2022 seront identiques à ceux qui ont été votés

en 2021, donc pas d'augmentation des taux d'imposition en 2022. Vous retrouvez ici le report des taux d'impositions tels qu'ils ont été votés en 2021. Pour ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties, un taux communal de 47,65 % et pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 117,38 %, mais c'est beaucoup plus marginal. Je vous rappelle que les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation. Ensuite, je vous le disais tout à l'heure, le produit des services devrait s'établir en 2022 à 4,5 M€, étant précisé parce qu'il y aura une meilleure activité, un surcroît d'activité par rapport aux années difficiles que nous venons de vivre, qu'il y aura une stabilité des tarifs pratiqués. Une augmentation du produit des services naturelle du fait de la reprise de l'activité des services communaux, mais une stabilité des tarifs pratiqués. Pour illustrer les politiques que nous souhaitons mettre en œuvre pour favoriser, comme le prévoient nos orientations, le vivre ensemble dans notre commune, vous avez sous les yeux le montant des dépenses de fonctionnement engagées par notre collectivité, par nature, les principaux postes. Vous pouvez donc constater que nous investirons toujours au titre du fonctionnement, nous dépenserons toujours une somme conséquente pour l'enfance, l'éducation et la jeunesse 3,3 M€, pour la culture 1,9 M€. Nous continuerons bien évidemment à soutenir les associations communales pour un montant de 906 000 €. Notre participation au CCAS s'élèvera à 850 000 € pour la solidarité. Le sport au titre du fonctionnement, 123 000 € et la transition écologique 58 000 €.

En matière d'investissement maintenant, je ne reviendrai pas sur la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) telle qu'elle a été développée, expliquée, débattue à l'occasion du débat d'orientations budgétaires du 17 mars. Vous connaissez son montant 34,5 M€ pour la période 2022-2026, avec un recours à l'emprunt de 17 596 000 €. Les orientations du BP 2022 reflètent bien évidemment les priorités de notre équipe municipale pour ce mandat, telles quelles ont été, là aussi, développées, débattues à l'occasion du débat d'orientations budgétaires du précédent conseil municipal, les actions en faveur de la transition écologique et la sobriété écologique, bâtir une ville plus proche et plus solidaire. Comment ? En poursuivant et en finalisant le plan d'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes souffrant d'un handicap. La digitalisation de la commune avec notre schéma directeur, la mise en œuvre de notre schéma directeur informatique de déploiement et d'équipement, de manière à confirmer l'attribution de nos deux arobases du label « Villes et Villages Internet ». Nous donnerons encore la priorité à l'accueil des enfants dans les bâtiments scolaires et périscolaires, bien évidemment, et pour permettre l'épanouissement de chacun, nous allons engager les travaux du complexe sportif de Labitrie. Voilà nos orientations.

Comment budgétairement cela se concrétise schématiquement dans le Budget Primitif ? La section d'investissement, nous l'avons vu tout à l'heure, s'équilibre à 18 733 545,08 €. Vous avez sur votre gauche, en première et deuxième colonne, les recettes et sur la troisième colonne sur votre droite les dépenses. Les recettes réelles d'investissement 11 192 717,16 €, dont l'affectation du résultat, le besoin de financement que nous avons déterminé tout à l'heure pour 3 875 653,29 €, l'autofinancement également 3 490 927 € qui viennent du fonctionnement, il s'agit de l'épargne brute et à l'extrême droite les dépenses d'investissement. S'agissant des dépenses réelles d'investissement, le montant s'élève à 15 628 485,08 €. Voilà pour l'essentiel, s'agissant de la section d'investissement.

Les principales dépenses d'investissement. Vous savez que nous pouvons réaliser les dépenses d'investissement sous la forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement. Comme chaque année, vous le verrez dans la délibération où figure le détail, nous avons établi dans la PPI des autorisations de programme et notamment certaines d'entre elles pour l'année 2022. Les autorisations de programme pour l'année 2022, ce sera 5,5 M€. Le détail est dans la présentation. Cela concerne tous les secteurs d'activité de notre collectivité : enfance, jeunesse, culture, sport, vie citoyenne, digitalisation, transition écologique. Vous avez les montants sous les yeux. Il faudra aussi en 2022 achever les AP-CP qui doivent se terminer cette année pour un montant de 91 000 €. Il s'agit des AP-CP que nous avons votées l'année dernière qui concernaient l'extension du gymnase de Quéfets, le

terrain synthétique de rugby, la maison de la citoyenneté. Ces investissements sont donc achevés, mais il reste 91 000 € à payer en 2022.

Au titre des principales dépenses, il y aura aussi des dépenses hors AP-CP. Toutes les dépenses ne sont pas réalisées sous la forme d'autorisations de programme. Hors AP-CP, nous aurons des acquisitions diverses pour un montant de 1,5 M€ et des dépenses réglementaires qui sont des dépenses obligatoires dans les bâtiments de la collectivité pour un montant total hors AP-CP de 2 millions d'€. S'agissant des AP-CP, vous avez un tableau avec le détail, donc le montant global de l'AP-CP, de l'AP – je vous rappelle que ces AP-CP sont révisables chaque année et donc elles sont sans durée aussi – et les CP année par année jusqu'en 2026. Nous en avons donc terminé avec le BP de l'année 2022.

Restent les budgets annexes de la ZAC de Quéfets d'abord et de la ZAC de Ferro-Lèbres.

S'agissant de la ZAC des Quéfets, tout d'abord le compte administratif. Il n'y a pas eu d'opérations réalisées en 2021 pour cette ZAC. Nous avons donc un résultat de fonctionnement qui correspond au déficit de fonctionnement reporté et un résultat d'investissement qui correspond au déficit d'investissement reporté de l'année 2021. Cela n'a rien d'étonnant puisque nous clôturons cette ZAC en 2022. Le BP 2022 va reprendre toutes les opérations comptables de cette ZAC de manière à finaliser cette clôture, en lien et avec le concours de Madame la Trésorière Principale avec laquelle d'ailleurs les travaux ont déjà commencé. Il y a donc un travail à réaliser. Le budget primitif que nous vous proposons ici est bien évidemment un BP prévisionnel, qui reprend les opérations comptables pour finaliser la clôture de cette ZAC, en lien avec le comptable public. Les écritures sont provisoires et je n'irai peut-être pas plus loin. Le travail est en cours et il devra certainement donner lieu à une décision modificative au cours de cette année 2022, une fois que tous les travaux auront été réalisés avec Madame la Comptable Publique et nous vous en reparlerons donc au cours de cette année. Nous vous présenterons tout ceci au travers d'une décision modificative.

S'agissant de la ZAC de Ferro-Lèbres, nous ne sommes pas dans le même schéma car il s'agit d'une ZAC qui démarre. Nous avons pour l'essentiel, s'agissant du compte administratif, des recettes d'investissement et des recettes de fonctionnement qui sont des recettes d'ordre, quelques dépenses d'investissement et de fonctionnement qui correspondent à des études. Nous avons ainsi un report de déficit d'investissement de 168 750,13 € et un report de déficit de fonctionnement de 2021 de 0,18 €. Pour être précis, c'est la comptabilité. Les équipements de la ZAC Ferro-Lèbres, quoi qu'il en soit, seront budgétisés à partir de 2023. En 2022, c'est ce que je vous disais, pas d'opération, à l'exception de quelques études que nous avons donc budgétées dans le diagramme que nous vous proposons. Beaucoup d'écritures de régularisation de stock et puis quelques études, c'est tout pour ce qui concerne cette ZAC à ce stade.

Monsieur le MAIRE : Merci Frédéric. La pente est raide, mais tu y arrives fort bien. Merci pour cela. Je souhaite vous donner la parole aux uns et aux autres sur cet ensemble des comptes administratifs, du budget primitif de la collectivité, des tarifs, des subventions aux associations, de la fiscalité, bien entendu. Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur LOMBARDO : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Concernant le patrimoine et les travaux, bien entendu, le budget est très conséquent. Il permet d'allier tous les gros projets, les grandes réalisations, les créations finalement, mais aussi de contribuer largement à tout ce qui est de l'entretien, de la valorisation des locaux et des équipements. Bien sûr, vous connaissez, dans les trois grands projets, le bâtiment administratif et associatif. Dans ce cadre, c'est du concret puisque ce bâtiment va commencer la semaine du 18 avril et donc bien sûr va s'intensifier au niveau des travaux à partir des vacances, ce qui permet d'être hors scolaire. La livraison de ce bâtiment est prévue au second trimestre

2023, en tout cas nous l'espérons, sur ces trois niveaux qui vont permettre d'accueillir les services administratifs et également des enfants et des associations.

Le complexe Labitrie, puisque le permis de construire a été déposé et les premiers éléments de l'avant-projet définitif seront connus et évoqués en fin de cette semaine. Le démarrage des travaux est envisagé pour fin d'année et nous l'espérons, avec une livraison de la salle multisports pour février 2024, en tout cas dans cet agenda.

Bien sûr, l'équipement public de la ZAC de Ferro-Lèbres avec l'école dont nous avons besoin, la crèche, la maison de quartier et puis là aussi nous avançons puisque nous avons des contacts avec les cabinets concernant les offres, très rapidement, en tout cas au mois de juin.

Je vous disais qu'il y a aussi de l'entretien, de la valorisation, de l'amélioration des écoles, des espaces publics et des bâtiments communaux, ce grand ensemble qui demande une attention particulière de tous les instants de l'ensemble des élus et également bien sûr des services techniques, tout ceci pour plus de 1 M€. Sur les écoles, pour illustrer, nous avons des restructurations acoustiques, des réfectoires, des sanitaires supplémentaires pour répondre aux besoins, la sûreté que nous continuons à faire au niveau des clôtures, sans oublier bien évidemment notre programme très conséquent, cette année particulièrement, au niveau des menuiseries, des volets roulants et des stores sur différentes écoles, des travaux que nous continuons aussi sur les toitures, sur des corps de chauffe, tout ceci pour que les écoles continuent à fonctionner dans les meilleures conditions. Nous n'oublions pas bien sûr la jeunesse avec une enveloppe de 50 000 € sur 2022 concernant le skatepark. L'accessibilité avec la finalisation de l'ascenseur, le gymnase, mais également l'école de musique. Les autres locaux associatifs seront également touchés par ces travaux et aussi des travaux d'amélioration au niveau de Pahin.

Pour terminer, un lien aussi avec les associations, le bâtiment Colbert, les surfacages de tennis, la réfection complète du système de production d'eau chaude au rugby, l'entretien des terrains et des anti-intrusions au niveau de tout ce qui est sportif et associatif.

La culture, bien sûr, avec le système d'incendie et de sécurité, l'amélioration des scènes notamment au Phare et de chauffage et puis tous les aménagements communs sur la Ville, tout ce que vous voyez quand vous sortez de chez vous, comme tous les espaces végétalisés, les mobiliers, les supports, les véhicules, mais également l'entretien du cimetière. Nous lancerons pour terminer également tout ce qui va être sur 2023 nécessaire pour les crèches, notamment l'Île aux Bambins et l'évolution quant à la médiathèque.

Monsieur le MAIRE : Merci. Bruno LOMBARDO porte à bout de bras cette question du patrimoine, des bâtiments et donc la grande majorité des investissements, avec les collègues de chaque délégation, bien entendu. Qui souhaite s'exprimer sur ces questions budgétaires de façon générale ?

Madame MEIFFREN : Je complète mon collègue Bruno LOMBARDO puisque nous nous retrouvons sur des questions de patrimoine. Vous avez vu, mes chers collègues, le budget de transition écologique hors construction et réaménagement de notre patrimoine, c'est 900 000 €. C'est un montant inédit. C'est un montant très important. C'est un montant ambitieux et nous allons cibler ces 900 000 € sur trois actions essentielles. Vous avez le détail sur table. Il y a vraiment un volet pour la mise en œuvre du décret tertiaire pour la réhabilitation énergétique très poussé sur la quasi-totalité de notre parc, que nous commençons cette année. Il y a un deuxième volet sur la création de deux îlots de fraîcheur, donc sur Petit Train puis sur Château. Nous espérons arriver au bout de ces travaux d'ici la fin de l'année. Puis, il y a une troisième enveloppe qui concerne tout un ensemble d'investissements dans les énergies renouvelables, les mobilités et des travaux d'économie d'énergie, renouvellement des chaudières, éclairage très performant dans les salles de classe. Voilà un peu l'architecture des investissements.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que ce sont des investissements productifs qui vont réduire nos charges de fonctionnement. Ce sont aussi des investissements qui nous permettent d'atténuer notre impact sur le changement climatique – c'est ce que nous

appelons l'atténuation. Nous réduisons nos émissions de gaz à effet de serre – et de nous adapter aux changements climatiques futurs. En matière d'énergies renouvelables, nous avons bien conscience que nous collectivités, nous devons accélérer la marche puisque la France est le seul pays d'Europe qui est en retard en matière de production d'énergies renouvelables. Nous n'avons pas respecté ce que nous avons signé lors de l'accord de Paris, donc il faut que nous accélérions un peu le mouvement. Il faut que nous accélérions aussi le mouvement en matière de rythme de réduction des gaz à effet de serre. Certes, nous avons réduit légèrement, de quelques dizaines de pour cent, 12 %, je pense, sur les cinq-six dernières années, nos émissions de gaz à effet de serre, mais nous ne sommes pas dans la trajectoire qui nous a été fixée pour avoir un impact significatif sur le changement climatique. En matière d'énergies renouvelables, nous allons essayer, nous aussi, de jouer notre part.

Je pense quand même que l'actualité m'oblige à faire un petit commentaire sur le rapport assez fracassant du GIEC. Nous pensions que nous avions une décennie devant nous pour nous mettre en ordre de marche pour la lutte contre le changement climatique. Nous venons d'apprendre que cette fenêtre temporelle, ce n'est plus dix ans, mais trois à quatre ans. Je crois que nous sommes vraiment au pied du mur et si nous voulons éviter les 2,7°C de réchauffement à la fin du siècle, je crois qu'il faut vraiment que nous « mettions le turbo », comme on dit.

En matière de charges de fonctionnement, je voulais dire que nous sommes dans une approche prudente. Nous avons anticipé la hausse du prix des énergies, même si nous ne savons pas ce que la guerre en Ukraine va nous obliger à faire et à ajuster. En tout cas, ce que je voudrais dire aussi de façon très personnelle, cette guerre en Ukraine est un drame humain et a révélé notre vulnérabilité ou notre ultra-dépendance aux énergies fossiles. Cette sacro-sainte indépendance énergétique de la France a volé en éclats. Nous nous en sommes bien rendus compte et puis cela a aussi montré qu'il y avait des énergies qui n'étaient pas très propres, des énergies de la guerre, mais qu'il y a aussi des énergies de la paix. Je voudrais terminer mon intervention autour de ce message, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE : Merci. Le message est passé.

Madame DEFOSSE : C'est juste une question par rapport à la ligne décret tertiaire. Est-ce que vous pouvez préciser en quoi cela consiste ?

Madame MEIFFREN : Le décret tertiaire est une obligation qui nous est faite depuis la loi Élan de réduire progressivement par palier pour atteindre 60 % en 2050 nos émissions de gaz à effet de serre liées à notre patrimoine bâti. Comme je l'ai précisé lors du précédent conseil municipal, nous avons déjà fait des choses sur une partie de notre patrimoine et ce qui est déjà fait ne sera pas à faire. Cela sera comptabilisé. Mais il n'en reste pas moins que nous devons continuer, surtout accélérer et quantifier nos travaux d'isolation. En gros, il s'agit de réhabilitation énergétique du bâti. Nous devons les quantifier et les objectiver en termes de réduction des consommations et de réduction des émissions de gaz à effet de serre et tout cela sur une plateforme centralisée, surveillée et contrôlée par l'Etat. Tout commence vraiment en septembre prochain. Cela s'appelle donc le décret tertiaire pour bâtiment tertiaire.

Madame DEFOSSE : Ce que je comprends, c'est que les budgets sont étalés sur cinq ans et c'est sûrement sur la fin de la période que vous allez vraiment dépenser et faire des choses concrètes. Est-ce que c'est cela que cela sous-entend ?

Madame MEIFFREN : Nous y allons progressivement. Nous commençons. Nous avons toute une série d'outils à mettre en place, des outils de monitoring, des outils de mesure, des diagnostics. Nous commençons les diagnostics un par un, bâtiment par bâtiment. En plus, nous avons décidé de mettre tous nos bâtiments. Normalement, nous ne devons mettre que les plus gros, mais nous savons que le décret va évoluer et qu'il va intégrer tous les

bâtiments, donc nous nous mettons en ordre de marche pour avoir tous nos bâtiments audités avec leur ordonnance, les travaux. Il y a quand même une ou deux années pour savoir par quoi nous commençons. C'est une stratégie qui se met en place.

Monsieur le MAIRE : Pour vous donner une indication, une centaine de bâtiments communaux que vous connaissez, ou peut-être pas de façon précise, plus de 40 sont concernés par le décret tertiaire, puisqu'il y a un certain nombre de critères qui font rentrer dans cette obligation. Le travail est donc colossal et nous sommes au rendez-vous. Le top départ est donné pour engager cette réflexion de façon très outillée, très documentée, en partant de diagnostics et d'outils de suivi, ce qui est intéressant dans la démarche.

Monsieur SOULIE : Je voudrais juste faire un petit commentaire par rapport aux discussions qu'on a eues lors du dernier conseil municipal où Madame MEIFFREN, vous aviez fustigé l'inaction climatique du Gouvernement. Je rappelle quand même que cette loi Élan a été engagée dès 2017 par le Gouvernement actuel et je me réjouis de voir que l'ensemble des 36 000 communes de France vont rénover leurs bâtiments de manière à aller dans le sens de la transition écologique. Je salue l'initiative du Gouvernement sur cette mesure qui a été prise en tout début du précédent mandat. Certains parlent d'inaction climatique, mais là nous sommes bien sur du concret.

Monsieur le MAIRE : Nous ne sommes pas surpris, Monsieur SOULIE, par votre intervention. Vous réservez souvent à notre conseil municipal une intervention pour saluer l'action du Gouvernement. C'est pour cela que je dis que nous ne sommes pas surpris. Mais au travers de cela, vous saluez l'action de la commune qui s'inscrit dans cette orientation, donc je retiendrai cette partie.

Monsieur SOULIE : Non, mais je voulais juste revenir sur les termes d'inaction du Gouvernement. Il y a d'autres lieux pour cela, nous sommes d'accord.

Monsieur le MAIRE : Il y a d'autres lieux où le débat peut se poursuivre sur cela.

Madame THOMAS : Je dirais que c'est vraiment une fierté de défendre un budget culture de cette qualité dans l'intérêt de tous les Tournefeullais, participer au vivre ensemble auquel nous sommes attachés avec des programmations artistiques, associatives et solidaires, non seulement dans les salles dédiées de l'Escale et du Phare, mais aussi au plus près des habitants, dans les maisons de quartier, les résidences troisième âge, dans l'espace public, les écoles, la médiathèque, la culture pour tous. Ce sont des propositions que nous appelons « chemin des arts » où se croisent les chemins des habitants et des artistes. Les Tournefeullais découvrent des pratiques artistiques, les artistes se ressource dans la proximité de leur public. Ce sont chaque année 2 000 personnes qui participent à ces actions de médiation. Tout ce travail de mise en relation est possible par notre volonté politique d'avoir sur la Ville un service culturel de qualité et des professionnels compétents. Quand des amateurs sont fiers d'avoir travaillé avec des artistes de renom, quand un spectacle préparé par des enseignants ou des intervenants en musique à l'école est mis en valeur par les techniciens lumière et son, quand les salles de spectacles sont remplies parce que le public nous fait confiance et valide nos choix de programmation, quand les musiciens de l'Orchestre de Chambre de Toulouse vont jouer dans les crèches, la résidence d'Oc, quand nous avons entendu la demande des habitants de faire un spectacle familial dans l'espace public et que nous organisons les 17 et 18 juin deux jours de spectacles gratuits, quand plus de 40 enseignants dispensent à 11 100 élèves 500 heures d'enseignement hebdomadaire à l'école d'enseignement artistique en musique, danse, théâtre, arts plastiques, nous sommes vraiment fiers de notre politique culturelle.

Monsieur MERIODEAU : Je ne sais pas s'il y avait l'intention de faire des déclarations, peut-être un peu plus liminaires, parce que là je souhaitais intervenir plus globalement sur le budget. Déjà, Monsieur le Maire, nous nous associons tout d'abord à l'appel que vous avez fait en tout début de conseil municipal au respect des panneaux électoraux et plus généralement de nos institutions démocratiques et pour une forte participation citoyenne aux élections présidentielles et législatives à venir.

Ensuite, le vote du budget, c'est éminemment politique, cela s'entend à l'échelle de la commune avec une interaction forte avec Toulouse Métropole qui nous impose son cadre pour bon nombre de sujets. Si nous nous entendons sur une majorité d'orientations budgétaires qui ont été débattues lors du précédent conseil municipal, nous avons également eu l'occasion de faire état de nos divergences de priorités dans l'application effective de ce budget, notamment sur l'investissement, alors que les urgences sociales et climatiques nous imposent de réagir, vous l'avez dit justement, Madame la Première Adjointe, de manière collective et radicale dans les trois ans à venir. Vous avez pu voir à travers nos votes précédents, aussi, que nous ne nous associons pas à la politique gouvernementale et là encore une fois, nous nous rejoignons sur le constat du non-respect de la France sur ses engagements climatiques et la nécessaire sobriété face à la fragilité de nos approvisionnements énergétiques. Nous tenons avant tout ici à réaffirmer notre vision de l'avenir pour Tournefeuille, tel que nous l'exposons dans notre programme pour les municipales. Nous proposons que le plan pluriannuel d'investissement et les budgets annuels d'investissement soient construits et décidés par une assemblée citoyenne de Tournefeuille, après une période de deux ans de mise en place et d'apprentissage, ce que l'Agora n'a objectivement toujours pas la capacité de faire aujourd'hui. Dans ce cadre, nous nous positionnons pour un centre municipal de santé, pour davantage de salles et d'équipements pour les œuvres sociales et à la disposition des associations et des citoyens de Tournefeuille. Nous proposons également une mutuelle municipale. Enfin, et cela ne vous surprendra pas non plus, nous voulions aller plus loin dans l'accompagnement des ménages tournefeullais, par exemple, dans les mobilités alternatives pour l'approvisionnement en produits locaux sans emballage et pour la rénovation thermique, contre les termites probablement aussi et j'arrête là la liste qui n'est évidemment pas exhaustive. C'est avec cet état d'esprit face à l'urgence démocratique, l'urgence sociale et bien évidemment l'urgence écologique que nous abordons les votes budgétaires de ce conseil.

Monsieur MARTINEZ : Je vais revenir sur les déclarations sur l'urgence climatique. Je veux bien entendre le message quand on dit « mettre le turbo », je pense que c'est un message pas forcément bien choisi, mais ce n'est pas bien grave. Si je regarde les 900 000 € sur 5,6 M€ qui sont mis cette année sur la table, c'est 16 %. Pour une urgence, j'ai du mal à voir. Quand on voit les gaz à effet de serre à plus de 30 %, c'est dû aux moyens de transport. Je ne vois pas trop quel effort est fait pour limiter la circulation, favoriser les transports doux, ce genre de chose. J'ai beau me balader régulièrement à vélo, aller au travail à vélo, nous ne pouvons pas dire qu'il y ait de nouvelles voies cyclables, que tout soit fait pour que nous puissions favoriser, pousser les gens à prendre leur vélo. C'est vraiment du concret. Je ne vois pas de ligne là-dessus. Effectivement, nous allons rénover les bâtiments, c'est vraiment une bonne chose. C'est quand même ce que nous poussons à faire et ce que les gens font dès qu'ils achètent à Tournefeuille notamment. Je suis arrivé il y a 20 ans, une des premières choses que nous faisons, c'est rénover son bâtiment, changer les fenêtres, mettre de l'isolation, donc que vous le fassiez un peu maintenant, c'est surprenant. Il y a aussi d'autres choses et au niveau transports, c'est quand même quelque chose qui chagrine les Tournefeullais. Au niveau circulation, c'est quand même un grief que nous avons très régulièrement, au-delà des constructions et du nombre d'habitants qui augmentent, ce sont les transports. Nous le voyons bien tous les matins quand nous essayons d'aller au travail. Quand je suis arrivé il y a 20 ans, les embouteillages devant chez moi arrivaient vers 8h00-8h15. Maintenant, c'est entre 7h30 et 7h45. Nous voyons bien que c'est complètement

saturé. Ce qui m'intéresse, et je pense qui intéresse les Tournefeullais, c'est ce qui est fait pour pallier un peu tout cela. Merci.

Monsieur le MAIRE : Je donnerai la parole à mes collègues qui compléteront sur l'Agora, sur le sport ou revenir sur la transition écologique. Nous ne sommes doublement pas surpris de ce propos qui nous fait le reproche de l'ambition. C'est le troisième débat d'orientations budgétaires et le troisième budget que nous adoptons ensemble depuis le début de ce mandat, donc nous sommes habitués à ces phrases sans entendre de propositions très concrètes à faire ni en dépenses, ni en recettes d'ailleurs. Parce que c'est toujours un manque d'ambition sur les dépenses, sur tel et tel sujet et rien sur les recettes, ni tarifs ni impôts, jamais rien. À un moment donné, il faut équilibrer le budget. Puis nous sommes aussi habitués à un débat qui est déporté. Parce que la question de la mobilité, ce n'est pas tant un sujet communal pour le coup. Vous évoquez des aménagements de voirie et des aménagements doux. Nous y travaillons, et Laurent SOULIE est bien placé pour le savoir, mais c'est à la Métropole que cela se passe, Monsieur. Ne cherchez pas dans le budget communal des actions qui touchent à de la voirie ou du cyclable. Ce n'est pas dans nos compétences. Je suis désolé de vous le dire. Vous aviez indiqué dans votre projet municipal, l'idée de faire une navette municipale qui irait jusqu'au métro. Ce n'est absolument pas possible. Ce n'est pas dans nos compétences. Nous avons transféré la compétence transport collectif. Nous pourrions créer une navette interne à la commune, mais nous ne pouvons pas. C'est ainsi. Il faut donc raison garder dans vos observations et surtout prendre la mesure de ce que sont nos compétences, ce qui est notre budget et équilibrer votre propos en fonction de tout cela. Je donne la parole à Mathieu BOURGASSER sur le sport. Peut-être qu'Isabelle MEIFFREIN reviendra sur cette question, cette musique du manque d'ambition en matière de transition écologique et Bruno LOMBARDO qui a bien entendu le propos également.

Monsieur BOURGASSER : Monsieur le Maire, bien sûr un petit mot sur le sport, mais préalablement un petit mot sur le vivre ensemble aussi. Je ne peux pas ne pas réagir à ce que vient de dire Monsieur MARTINEZ sur l'exemple typique des bouchons qui sont plus longs aujourd'hui qu'il y a dix ans, etc. Nous avons dans cette équipe municipale une vision d'ensemble et bien plus ouverte que cela, c'est-à-dire que nous connaissons les contraintes, nous gérons les contraintes qui sont de l'ordre de notre responsabilité et il y a bien des contraintes qui ne sont pas de nos responsabilités et pour autant nous faisons tout ce qui est en notre possible pour améliorer la vie et le quotidien des Tournefeullaises et des Tournefeullais. Nous sommes une équipe, et là je m'adresse à celles et ceux qui nous écoutent notamment, qui est engagée pour améliorer les liens entre les uns et les autres, à faire en sorte qu'une vie associative reste dynamique, à ce que la question de la transition écologique soit clairement accompagnée et nous ne venons pas regarder s'il y a virgule 050 d'investissement, etc., mais oui, nous travaillons aujourd'hui sur les mobilités dans cette ville. Nous travaillons aujourd'hui à la rénovation des bâtiments pour que ceux-ci soient conformes à ce que l'époque convoque et c'est quelque chose de très important. Puis, nous travaillons aussi au vivre ensemble. Nous travaillons pour la jeunesse. Je vois mes collègues qui sont en face, avec la dynamique des maisons de quartier, avec l'enseignement et le PEDT qui va arriver et finalement nous sommes totalement mobilisés et engagés avec et pour les Tournefeullais. Je dis cela parce que l'on peut toujours chercher des petites explications, mais quand même, il faut comprendre que puisque nous parlons de budget ce soir, ce budget est la traduction à la fois d'une ambition qui est celle d'une politique que nous souhaitons pour les Tournefeullaises et les Tournefeullais, et puis en même temps des moyens qui sont les nôtres et en cela, il y a une forme de gymnastique budgétaire qui dit que nous faisons des choix, nous traçons des lignes et en cela nous respectons nos engagements vis-à-vis de nos concitoyens.

Un petit mot sur le sport parce que mon collègue Bruno LOMBARDO a très bien abordé la question des investissements, des travaux, de l'entretien, des équipements, et puis ma collègue Murielle THOMAS a parlé de la culture. Bien sûr que oui, nous avons aussi à

rénover les équipements sportifs, c'est sûr, parce que Tournefeuille est une ville qui grandit, mais aussi qui vieillit et donc bien évidemment, notre devoir est de continuer à la moderniser et il faut aussi renouveler pleinement les équipements. Je ne reviens pas sur le complexe de Labitrie, mais bien évidemment ce sera le prochain grand équipement sportif de la Ville. J'ai pu le dire à l'occasion du dernier conseil municipal, il y aura dans cet équipement la possibilité à la fois de faire vivre une activité un peu plus pointue pour le basket, mais aussi pour le vivre ensemble sportif puisque nous y accueillerons des nouvelles activités. Mais derrière ces grandes lignes budgétaires, il ne faut pas aussi oublier que le sport, c'est au milieu de la vie des gens et donc il y a aussi des frais d'investissement pour l'accessibilité, pour que nous puissions accéder à nos équipements sportifs et c'est quelque chose de très important. Puisque nous sommes dans des considérations générales, ce n'est pas du tout péjoratif, Stéphane MERIODEAU, mais je veux dire quand même que sur la question sportive, et nous parlerons après des subventions aux associations, depuis que nous sommes élus, avec Pierre CASELLAS sur la question sportive, nous faisons tout notre possible, nous déployons une grande énergie pour qu'à la fois la vie associative puisse avoir lieu, mais aussi pour que ce vivre ensemble, sportif, associatif puisse vivre et faire jaillir de beaux projets. Je pense notamment à tout le travail engagé sur le sport adapté. Je tiens notamment à saluer tout le travail que mon collègue Pierre CASELLAS a fait la semaine dernière et ces jours-ci sur la semaine de l'autisme, où finalement nous avons réussi à conjuguer une grande cause nationale avec nos moyens qui sont nos éducateurs sportifs dans la ville, la mobilisation des associations, mais aussi au vivre ensemble durant les vacances avec les stages « Découvre un sport » que nous faisons, mais aussi plus loin avec cette évolution de l'OMS qui fait qu'aujourd'hui nous avons des grands rendez-vous. Nous en avons un qui est tombé à l'eau, c'est le cas de le dire, samedi dernier, c'était « vertige (s) ». Ce devait être

un grand rendez-vous festif et populaire. Il y en aura d'autres. Nous allons continuer. La politique sportive mérite aujourd'hui un budget équilibré qui dit que nous ne pouvons pas faire n'importe quoi et pour autant, nous devons répondre à nos ambitions. C'est pour cela qu'au nom de mes collègues qui travaillent sur le sujet, je voudrais saluer ce budget.

Monsieur le MAIRE : Merci. Isabelle et Bruno pour quelques réponses sur la transition écologique

Madame MEIFFREN : Sur la question des mobilités, très rapidement, Monsieur MARTINEZ, je ne vais pas faire un long discours, je vais vous donner deux faits. Tournefeuille est une ville qui a été bien classée par le baromètre des villes cyclables de la Métropole. Nous sommes une des mieux classées avec 3,4. Certes, tout n'est pas parfait et nous y travaillons dans notre stratégie de déploiement des mobilités douces et alternatives. Nous avons un document et un programme qui est en cours d'action. Ensuite, je voudrais quand même faire passer un message à vous et aux Tournefeuillais. Nous avons lancé un achat groupé de vélos électriques pour essayer de mobiliser et de permettre au plus grand nombre de Tournefeuillais de laisser une voiture au garage. Cette opération a eu un succès que nous devons saluer et nous prolongeons, je le dis là aux Tournefeuillais qui nous écoutent, la période d'inscription jusqu'à la fin du mois de juin. Il y a quand même 1 200 Tournefeuillais qui nous ont contactés et nous ont fait part de leur envie de rejoindre notre commande groupée de vélos électriques.

Quant à la question d'aller rénover l'habitat privé, encore une fois, ce n'est pas de notre compétence, c'est la compétence de la Métropole, de la Région et de l'État avec l'ANAH, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, ce qui ne nous empêche pas, avec mon collègue Jean DINIS, de commencer à faire un repérage des passoires thermiques de la commune pour essayer de voir comment nous pouvons travailler avec les ménages qui pourraient avoir des difficultés à l'avenir.

Monsieur MARTINEZ : Je voulais juste répondre. Quand vous dites qu'au niveau transport, pistes cyclables, c'est du domaine de la Métropole, ce qui m'a fait enrager, c'est de voir il y a cinq-six ans la rénovation complète de la rue de Belbèze qui fait 1,5 km, qui va quasiment du centre-ville jusqu'à la route de Tarbes pratiquement au niveau de Labitrie. On refait tout de fond en comble, tous les réseaux et autres, et sur ce 1,5 km, il n'y a même pas, si, il y a un petit dessin d'un petit vélo juste au début du rond-point du jet d'eau où on peut prendre la voie en sens inverse. Nous avons donc refait les trottoirs, nous avons tout refait. Par contre, on ne s'est pas posé la question de la piste cyclable. C'est peut-être dû à la Métropole, je ne sais pas, mais pour moi, ce n'était pas vraiment réfléchi et je pense que la valeur vélo n'y était pas. Un autre exemple, je crois que la rue Berlioz est dans le même acabit. Je veux bien que vous ne puissiez pas faire grand-chose, mais quand on refait une route de A à Z, je pense que la dimension vélo doit être prise en compte. Merci. Autre chose pour l'achat groupé, c'est une bonne chose. Je me suis aussi inscrit et je pense que la date limite était fin février. Depuis fin février, nous n'avons pas eu d'informations là-dessus.

Madame MEIFFREN : Tout est sur le site internet. C'est mis à jour régulièrement et nous prolongeons jusqu'à la fin du mois de juin. Il y a une réunion lundi prochain.

Monsieur le MAIRE : Et il y a une réunion pour prendre connaissance des matériels. Cette remarque sur des aménagements réalisés qui ne sont pas à la hauteur, là aussi, nous l'entendons depuis que vous êtes élu. Je crois qu'il faut prendre la mesure des choses. Sur Belbèze, Monsieur MARTINEZ, comme sur d'autres ouvrages, je pourrais prendre plein d'exemples où nous avons fait du cyclable bidirectionnel de 3 mètres en site propre, etc. Nous faisons du couloir cyclable quand c'est possible. La question est posée systématiquement et l'on regarde s'il y a possibilité ou pas. La rue de Belbèze que vous évoquez, comme dans un certain nombre de cas, ce n'est pas possible. Les mesures qui viseraient selon vous la rue de Belbèze sur son ensemble, seraient de faire une piste cyclable bidirectionnelle de 3 mètres. J'ai entendu le reproche, mais je n'ai pas entendu ce que vous auriez fait et c'est ce qui serait important. Concernant la rue de Belbèze, vous avez dit « cela n'a pas été pensé vélo ». Cependant, sachez que dans un certain nombre de cas ce n'est pas possible. Nous pouvons prendre ces cas les uns après les autres et Bruno LOMBARDO complètera hors séance ce sujet. Le foncier ne le permet pas et les démarches pour faire des acquisitions foncières sont extrêmement longues, donc quelquefois, il faut trouver des alternatives. Les alternatives, c'est de partager l'espace. Comme cela est fait sur la rue de Belbèze, comme c'est sur la rue Hector Berlioz, avec des trottoirs qui permettent à un certain nombre d'usagers d'emprunter le trottoir, notamment pour les enfants et des zones 20 ou des zones 30 parce que dans une zone 30, on partage l'espace. Voilà la réalité. Des fois, c'est possible et des fois, cela n'est pas possible. Prenez de temps en temps des exemples d'aménagements qualitatifs et positifs, s'il vous plaît. Nous pourrions prendre l'allée des platanes, le Moulin à vent, le chemin de Valette Haut, nous pourrions en prendre plein. Prenez donc des exemples de réalisations qui sont positifs et à côté de cela, il y a des aménagements plus tactiques qui permettent de contourner, de faire en sorte que nous partagions l'espace. Nous ne vivons pas dans un monde idéal de ce point de vue, mais en tout cas, il ne faut pas caricaturer notre intention, notre ambition, au regard de ces quelques exemples que vous citez qui eux sont caricaturaux.

Madame DEFOSSE : Je veux prendre la parole par rapport aux propositions, quand vous dites qu'il n'y a pas de propositions. Je pense que les propositions, il y en a quand même pas mal qui sont faites par les associations, dont je fais partie. Sur la rue de Belbèze, typiquement, ce qui aurait pu être fait, c'est une mise en sens unique. Parce que c'est une rue qui est parallèle à la route de Tarbes, donc qui est très passante et les voitures peuvent rouler à la vitesse qu'elles veulent.

Monsieur le MAIRE : Je pense que cela vaudrait le coup en commission de poursuivre cet échange et de regarder notamment dans les nouveaux projets d'aménagement, et il y en a

qui sont en cours, et de vous restituer cela, vous faire cette présentation et argumenter. Dans un certain nombre de cas, la question du sens unique, c'est aussi un modèle idéal. Vous vivez dans un modèle idéal, c'est-à-dire des pistes cyclables de 3 mètres bidirectionnelles, des aménagements ou des sens de circulation qui sont d'un monde idéal. Nous ne vivons pas dans un monde idéal et les riverains souvent ne sont pas favorables à ce type de mesures. Voilà pourquoi nous les développons très peu. Cela nous arrive, mais c'est effectivement plus rare. Parce qu'un sens unique, c'est toujours très compliqué et que si nous voulons avancer sur les projets, vous nous faites le reproche de ne pas avancer suffisamment vite, je peux l'entendre, ce n'est pas une difficulté, mais il y a aussi un certain nombre de contingences à prendre en compte. Nous revenons sur ces questions d'aménagement, je reviens sur le budget municipal. Il a été parlé de culture, il a été évoqué la question du sport, il a été question des investissements, des écoles et après nous allons reprendre délibération par délibération pour compléter vos interventions.

Madame STOLL : Effectivement, là nous sommes dans un choix budgétaire et il y a des priorités à faire. Nous tenons quand même à souligner un aspect déterminant qui est une décision politique qui a été prise depuis de nombreuses années maintenant, qui est la baisse des dotations qui fait que nous sommes à Tournefeuille, comme dans toutes les autres communes de France, en difficulté pour gérer une enveloppe toujours moindre d'année en année. Nous tenons à le dire haut et fort. Nous sommes tous dans la même configuration, la même problématique et qu'il faut assumer collectivement. Une fois de plus, condamnons cette politique de baisse des dotations qui diminue les moyens et les prérogatives des municipalités.

Monsieur le MAIRE : Merci. Il n'y a pas d'interpellation, d'interrogation. Il y a juste une mémoire sur cette question de la baisse des dotations et nous allons nous retrouver. Je l'ai toujours placée dans une réalité historique qui couvre plusieurs mandats présidentiels nationaux, donc je n'ai pas de difficulté à le regretter comme vous et aussi regarder ce qui nous est proposé sur cette thématique. Parce que dans les projets pour ces élections présidentielles, cette question n'est pas neutre non plus et nous pourrions allonger la liste. Nous pourrions ajouter la question du logement social, etc.

Nous ne pouvons pas, même de façon brève, ne pas parler d'éducation et de solidarité. Maryline RIEU est excusée ce soir, je vais le dire pour l'ensemble de notre groupe majoritaire parce que cette question de la solidarité est au cœur de nos politiques que Mathieu BOURGASSER a resituées dans sa globalité en évoquant un certain nombre de points. 850 000 € pour le CCAS, c'est donc une subvention qui est classique et qui permet au CCAS de subvenir aux aides des familles qui en ont le plus besoin, qui a permis au CCAS de développer le portage des repas à domicile en doublant les tournées de repas à domicile. Je le dis parce que cela avait été une question posée en conseil municipal d'ajuster les tarifs du portage de repas et je me souviens très bien que la liste citoyenne portait ce sujet, nous l'avons réalisé. Je vous invite à le regarder dans les décisions que le CCAS a été amené à prendre. Les tarifs ont donc été ajustés en fonction de la capacité des familles et des personnes âgées à payer ce service pour une meilleure solidarité. Oui, la collectivité est toujours au rendez-vous de la solidarité. Nous pourrions prendre plein d'exemples, sur le prix des licences sportives par exemple, sur le CCAS, je viens de l'indiquer, dans beaucoup de domaines et en particulier évidemment la tarification des services sur laquelle je ne reviens pas, mais cette question de la solidarité est au cœur de nos politiques. Rachida, un mot sur l'éducation ?

Madame LUCAZEAU : Je voulais évoquer l'éducation, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, qui est le premier budget de notre commune tant cette délégation représente l'avenir et par conséquent, il faut investir sur l'avenir. C'est une priorité. En tous les cas, c'est notre priorité et il ne peut pas y avoir d'arrangement avec cela. À travers la présentation du budget, nous souhaitons affirmer ou réaffirmer notre volonté pour le soutien sur l'accueil, pour le soutien à l'environnement, au cadre de vie de celles et ceux que nous accueillons au

sein de nos structures, pour offrir, parce que nous savons que c'est une condition aussi, pour faciliter les conditions d'apprentissage, quel que soit l'âge. Nous traduisons aussi, avec ce budget qui maintient ou qui renforce aussi les lignes budgétaires, notre souci constant de prioriser l'accueil optimal pour tous les âges, de la crèche aux écoles, avec un accompagnement éducatif aux côtés de l'Éducation Nationale, mais également aux côtés de nos services. Quelques exemples qu'a soulevés mon collègue Bruno LOMBARDO, c'est la restructuration de la crèche l'Île aux Bambins qui répond à une offre constante des places d'accueil au sein de nos structures d'accueil, avec les travaux qui ont été évoqués aussi, par exemple sur le groupe scolaire de Mirabeau, avec le changement des menuiseries, la construction des préaux. Les travaux sont un point très important auquel nous nous attachons bien évidemment quotidiennement. Il faut améliorer et nous sommes sur cette voie, améliorer toujours et encore les conditions d'accueil au niveau de nos structures pour les petits et pour les grands.

Monsieur le MAIRE : Merci pour ces propos.

Monsieur ORILLAC : Je vais juste intervenir, vous venez d'en parler, sur Mirabeau. Vous mettez toujours en avant, et c'est très bien et je pense que tout le monde est d'accord, l'enfance, et avec Labitrie ce sont de bonnes choses. Nous avons voté pour et c'est tout à fait normal. Par contre, parlons – et ce sont les prérogatives de la municipalité– des locaux scolaires, primaire et maternelle. Vous venez de parler de Mirabeau. Très bien. Mirabeau a 33 ans. C'est comme si on prend une voiture qui a 33 ans et chaque année on met des rustines, on change la bougie, on change ce que vous voulez. À un moment donné, il va falloir se poser la question. Il n'y a aucun investissement puisque c'est une vision, quand est-ce qu'on arrête de mettre des rustines sur Mirabeau ou sur le Château et qu'on pense à faire de vrais groupes scolaires ? Refaisons du neuf. Vous allez me dire que nous n'avons peut-être pas de foncier. Déjà, étudions-le. Deuxièmement, Mirabeau, pourquoi ne pas envisager une destruction, refaire en phases ? Il y a quelque chose à faire. Quand vous parlez de vision, pendant combien de temps va-t-on continuer à mettre de l'argent, alors que c'est une passoire thermique ? Le bâtiment était provisoire, il a duré 33 ans. Il n'est plus aux normes thermiques. Vous allez me dire, on va refaire une isolation, des menuiseries, mais à un moment donné, vous parlez de vision, à mon avis, il n'y aucune vision sur les groupes scolaires. C'est mon sentiment parce que dans cinq ans, dix ans, nous serons toujours là et nous parlerons peut-être de changer le chauffage à Mirabeau, puis dans cinq ans, nous changerons autre chose. À un moment, posons-nous la question, tous, de ce que l'on va faire de ces groupes scolaires qui ont 35 ans, tout simplement.

Monsieur le MAIRE : Monsieur ORILLAC, vous connaissez notre perspective sur Mirabeau, donc prenez des exemples positifs. Nous avons parlé des nouveaux équipements de la petite enfance et du scolaire sur Ferro-Lèbres, pour lequel vous êtes associé au concours de maîtrise d'œuvre. Mirabeau viendra en son temps. La question foncière se pose. Vous posez cette question, oui, Mirabeau viendra en son temps et si cela ne s'est pas fait, c'est parce que la rénovation, en tout cas la construction de ce nouveau quartier sur La Ramée Marquisat prend du retard. N'alarmez pas, ne noircissez pas le tableau inutilement, cela se fera. Nous connaissons l'âge de cette école, il n'y a pas de soucis et nous faisons face à des travaux lorsqu'effectivement il y en a besoin.

Monsieur ORILLAC : Je vais reprendre la réponse. Il n'y a pas que Mirabeau. Derrière le Château aussi, c'est pareil. Chaque année, nous remettons de l'argent, nous avons rénové l'étanchéité il y a deux ans parce qu'il y a eu des dégâts des eaux. Ce n'est pas que Mirabeau, c'est aussi le Château. Vous le savez très bien. Vous me parlez de Ferro-Lèbres, cela n'a rien à voir, c'est un nouveau quartier. Bien sûr, il y a un groupe scolaire, tant mieux et heureusement qu'il est neuf.

Monsieur le MAIRE : C'est dommage que vous n'étiez pas présent lorsque nous avons discuté de la PPI parce que nous aurions pu avoir cet échange. Nous avons une vision qui répond à nos besoins sur le scolaire, comme sur d'autres fonctions de la commune. Il n'y a pas de difficulté par rapport à cela. Quand vous nous dites, il nous faut une nouvelle école à Ferro-Lèbres, il nous faut une nouvelle école à Mirabeau, etc.

Monsieur ORILLAC : J'ai parlé des équipements existants. Ne parlez pas de nouveaux quartiers, d'ailleurs qui fait débat.

Monsieur le MAIRE : Un jour peut-être, vous nous direz comment vous équilibrez cette vision que vous avez, soi-disant que nous ne connaissons pas vraiment non plus. Vous nous faites le reproche d'ambition, nous avons voté une PPI qui n'en manque pas, qui est équilibrée budgétairement et donc nous attendons aussi cette vision qui est la vôtre. Je ne crois pas l'avoir vue, lue ou entendue, à aucun moment depuis trois ans.

Monsieur ORILLAC : Je vais vous la dire, Monsieur le Maire, parce que peut-être que je me suis mal exprimé. La vision, c'est quoi ? Nous savons que nous avons des groupes scolaires vieillissants. À un moment donné, on se pose la question : soit on débloque du foncier, on essaie de trouver le foncier, je sais que ce n'est pas facile, soit on travaille sur le foncier existant et comment refaire des nouveaux groupes scolaires aux normes. Tout simplement. Vous lancez des études, il y a beaucoup d'études, il y a des cabinets d'architectes, des cabinets d'ingénieurs, donc cela se fait, mais ce n'est même pas lancé. Vous parlez des fois d'études de faisabilité sur d'autres projets, c'est très bien, mais là, vous ne vous êtes même pas posé la question : qu'est-ce que je fais de Mirabeau ? Vous parlez peut-être de la Socamil, mais la Socamil, c'est...

Monsieur le MAIRE : Restez correct.

M. ORILLAC : Je suis correct.

Monsieur le MAIRE : Non, vous dites « vous n'y avez même pas réfléchi ». Le ton est à peine correct, donc je vous indique que le débat peut se tenir de façon correcte, voire agréable. Ce n'est pas exclu. Ce que je vous disais et vous me dites est qu'il y a des architectes, des constructeurs, etc., cela ne répond en rien à ma question de quelle est votre ambition. Cela correspond au débat sur la programmation pluriannuelle des investissements. Vous voulez refaire aujourd'hui le débat que vous n'avez pas tenu au dernier conseil municipal.

Monsieur ORILLAC : C'est le premier que je manque, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE : Je ne vous ai pas interrompu. Je ne vous en fais pas le reproche, je vous dis simplement que ce débat ne s'est pas tenu la semaine dernière ou au dernier conseil municipal ou en tout état de cause, je vous l'ai formulé dans les mêmes termes. Un jour peut-être vous présenterez ce qui serait une ambition pour la commune en matière d'investissement, qui soit soutenable, finançable. Jusqu'à aujourd'hui, à mi-mandat, nous avons voté trois budgets et ce n'est toujours pas le cas. Il y a des incantations sur la transition écologique, sur un certain nombre de choses, mais il n'y a rien de fondé. Il y a des reproches, mais à la limite, c'est l'exercice. Il n'y a pas de difficulté, chacun est dans sa position. Mais je n'entends rien de fondé, d'argumenté, d'équilibré sur le plan budgétaire. Voilà ce que je voulais vous dire.

Madame MEIFFREN : Monsieur le Maire, le décret tertiaire va nous permettre de mieux quantifier des travaux de rénovation lourds qu'il y a à faire et effectivement va permettre de nous aider à arbitrer un certain nombre de décisions, où est-ce qu'il faut mettre l'argent, où

est-ce qu'il ne faut pas en mettre, etc. Nous allons avoir aussi des outils qui vont nous aider à affiner notre PPI et notre planification de travaux sur les écoles.

Monsieur SOULIE : J'aimerais conclure. Vous nous reprochez de ne pas faire de propositions chiffrées, etc., nous n'allons pas vous faire un budget primitif et un compte administratif alternatif. Nous sommes sept ici, nous savons à quoi nous arriverions. Cela représente une quantité de travail importante. Nous n'allons pas faire quelque chose avec des chiffres, des détails, en disant nous voulons qu'il y ait 1 M€ qui soit mis là plutôt que là, etc. Je pense avoir compris l'idée de Frédéric ORILLAC, qui est de parler du sujet de la rénovation des groupes scolaires existants qui sont aujourd'hui des passoires thermiques. C'est tout. Vous nous dites, je ne vois rien, je n'entends aucune proposition, je n'ai jamais vu rien de chiffré. Nous n'allons pas faire un chiffrage là-dessus, c'est une évidence, pour la simple raison que nous savons que cela partira à la poubelle immédiatement. Nous nous arrêtons à cette incantation, ce que vous appelez une incantation. Évidemment que nous n'allons pas vous proposer un budget primitif alternatif. C'est aussi simple que cela.

Monsieur le MAIRE : Cela permettrait d'argumenter vos propos. Juste cela.

Monsieur SOULIE : L'argument, excusez-moi, il a été exprimé. Les groupes scolaires, Mirabeau, le Château et Pahin sont des passoires thermiques et nous le savons. Cela fait 30 ans que ça dure.

Monsieur le MAIRE : Stop. S'il vous plaît, les collègues, laissez Monsieur SOULIE s'exprimer. Il a terminé. Je termine simplement en lui disant d'émettre quelques chiffres de temps en temps, dans une PPI par exemple, ou bien lorsque vient un budget, en recettes et en dépenses, en tarifs et en fiscalité, cela nous aiderait à comprendre quelle est la portée de vos arguments. C'est tout ce que je dis. Vous me dites, ce n'est pas possible, dont acte. Je l'entends. Daniel FOURMY et ensuite, mes chers collègues, nous allons prendre les délibérations pour les voter, ou pas.

Monsieur FOURMY : Je voudrais dire quelques mots à l'occasion du vote de ce budget vis-à-vis de tous mes collègues, aussi bien de l'opposition que la Liste Citoyenne, l'opposition disons « gouvernementale ». Je crois que les différents collègues adjoints ont mis en évidence toutes les réalisations à venir, aussi bien dans le cadre du budget 2022 que dans le cadre du PPI. Je crois qu'il est important de lier les deux choses, puisqu'il s'agit avec le PPI d'une perspective à plus long terme. Je ne vais pas tout citer, mais je crois que nous avons à faire réellement à un budget équilibré, aussi bien dans le domaine social, de la culture, du vivre ensemble, du sport, de l'école et avec tous les investissements qui doivent accompagner cette action quotidienne. C'est la première chose. Je crois qu'en même temps, le débat met en évidence que depuis des années, les aides gouvernementales, les subventions gouvernementales aux collectivités locales diminuent avec toujours plus de besoins, toujours plus de prérogatives qu'on nous attribue. C'est un constat, nous le condamnons tous et j'aimerais effectivement que l'opposition représentée par Monsieur SOULIE le fasse aussi et agisse dans le sens d'une revalorisation de ces dotations de l'État. Enfin, je crois que le débat met en évidence que dans ce budget contraint, nous avons des besoins que nous aimerions satisfaire beaucoup plus vite, qu'il s'agisse de l'isolement des bâtiments publics, et là nous espérons que, justement, le budget de l'État va aider à cette action, ou de la construction de l'école. C'est vrai que nous souhaiterions beaucoup plus rapidement que Mirabeau soit construit, mais je vous rappelle quand même que quand nous avons débattu du projet Socamil avec une reconstruction de Mirabeau sur ce projet, vous n'étiez pas très favorables quand même au projet Socamil. Enfin, je crois qu'il faut dire qu'il va y avoir les élections présidentielles bientôt qui font apparaître des besoins gigantesques pour les services publics, dont les écoles justement qui doivent accueillir nos enfants, etc. et que c'est dans ce cadre, je crois, comme cela a été envisagé ou c'est fait à Marseille, qu'il faut un plan d'investissement massif pour aider les collectivités locales à répondre en termes

de besoins éducatifs à l'accueil des enfants. Mais ne retournez pas la critique à la municipalité parce que tout est fait aussi bien dans le cadre du budget 2022 que du PPI pour, dans le cadre contraint que nous avons, justement réponde au mieux aux besoins qui sont là.

Monsieur le MAIRE : Merci.

Monsieur SOULIE : Je voudrais faire une réponse.

Monsieur le MAIRE : Je vous en prie.

Monsieur SOULIE : Monsieur FOURMY, vous faites un raccourci, un virage à 90 degrés sur la question de la Socamil. Nous n'avons pas voté contre un groupe scolaire qui serait construit, mais nous avons voté sur l'ensemble du projet et à l'époque nous parlions de 800 logements. Juste pour rappeler cela. Si vous évoquez Marseille, si vous faites référence au projet « Marseille en grand », je crois avoir compris que vous parliez de cela à demi-mot, je pense que c'est un projet qui a porté ses fruits, qui a montré les résultats qui pouvaient être obtenus en matière d'éducation à Marseille et qui a été mis en avant samedi au grand meeting de l'Aréna comme étant un laboratoire qui allait être étendu sur de nombreuses communes françaises. Je vous rassure, cela va dans ce sens et c'est très bien.

Monsieur le MAIRE : Mais Daniel FOURMY n'y était pas.

Monsieur SOULIE : Même moi, j'y étais.

Monsieur le MAIRE : Oui, nous vous faisons confiance sur cela. Vous savez, Il faut toujours mettre les choses en regard les unes avec les autres. Oui, Marseille est un bon exemple, mais en même temps on annonce une baisse de 10 milliards des dotations aux collectivités quand même. Il faut raison garder, prendre un peu de hauteur, sortir des meetings, les uns et les autres et regarder ce qu'il va nous arriver, nous collectivités, nous élus communaux et métropolitains. Regardons-le bien. Je vous propose, mes chers collègues, de prendre les délibérations, de m'assurer qu'il n'y a pas de prise de parole avant le passage au vote de ces différentes délibérations pour tamiser une dernière fois, mais engager le vote sur ces différents éléments budgétaires. Je redonne la parole à Frédéric PARRE et nous démarrons par l'approbation du compte de gestion 2020 de la Ville et des budgets annexes.

Monsieur PARRE : Merci Monsieur le Maire. Examen des comptes de gestion, budget principal, budget annexe de la ZAC des Quéfets et budget annexe de la ZAC de Ferro-Lèbres, le compte de gestion, vous le savez, est établi par Madame CHARROY, ici présente, et il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation qui est analogue aux comptes administratifs. Nous vous proposons d'approuver pour commencer le compte de gestion 2021 du budget principal de la commune de Tournefeuille et nous déclarons que le compte de gestion du budget principal de la commune de Tournefeuille dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière Principale, est certifié conforme par l'ordonnateur, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE : Je soumetts à votre approbation le compte de gestion de la ville de Tournefeuille pour 2021.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL22-020 Compte de gestion 2021 – Budget principal	26	0	9 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, ORILLAC, DEFOSSÉ, MARTINEZ, MERIODEAU, STOLL – Mmes TOURNEIX-PALLME et TOLSAN par procuration)	0

Monsieur le MAIRE : Nous enchaînons avec le compte de gestion de la ZAC de Quéfets.

Monsieur PARRE : De la même manière, nous vous proposons d'adopter le compte de gestion 2021 du budget annexe de la ZAC de Quéfets, établi par Madame CHARROY dès lors que celui-ci est tout à fait certifié conforme par Monsieur le Maire et qu'il n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Monsieur le MAIRE : Je soumetts à votre approbation.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL22-021 Compte de gestion 2021 – Budget annexe ZAC	26	0	9 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, ORILLAC, DEFOSSÉ, MARTINEZ, MERIODEAU, STOLL – Mmes TOURNEIX-PALLME et TOLSAN par procuration)	0

Monsieur PARRE : Nous poursuivons avec le budget annexe de la ZAC de Ferro-Lèbres. De la même manière, nous vous proposons d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe de la ZAC de Ferro-Lèbres pour les mêmes raisons que celles qui concernent le budget principal et le budget de la ZAC de Quéfets.

Monsieur le MAIRE : Je soumetts à votre approbation.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL22-021 Compte de gestion 2021 – Budget annexe ZAC Ferro-Lèbres	26	7 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, ORILLAC, DEFOSSÉ, MARTINEZ – Mmes TOURNEIX-PALLME et TOLSAN par procuration)	2 (M. MERIODEAU et Mme STOLL)	0

Monsieur le MAIRE : Nous avons terminé pour les comptes de gestion ?

Monsieur PARRE : C'est terminé pour les comptes de gestion.

Monsieur le MAIRE : Je cède la présidence de la séance à Isabelle MEIFFREN puisqu'en tant qu'ordonnateur, je dois quitter la séance pour le vote du compte administratif.

Monsieur le MAIRE quitte la salle.

Madame MEIFFREN : De la même façon que nous avons eu trois délibérations sur le compte de gestion, nous allons avoir trois délibérations sur le compte administratif, donc sur la clôture de nos comptes 2021, telle qu'elle a été produite par la collectivité. Le compte de gestion était les comptes tels qu'ils ont été établis par la Trésorerie, par Madame la Trésorière. Je ne vous cache pas que c'est la même chose. Les résultats tombent pareil. C'est quand même l'objectif de faire valider des comptes de gestion et un compte administratif qui sont cohérents les uns avec les autres. Pour la première délibération, c'est la validation du compte administratif 2021 de notre budget principal. Je vais vous en dire quand même les quatre articles importants. Notre conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du budget principal de la commune de Tournefeuille, arrête ainsi les comptes comme détaillés ci-dessus, déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés et fixe l'excédent global de clôture du compte administratif 2021 à 1 503 542,92 €. Vous vous rappelez tout ce que vous a expliqué Monsieur Frédéric PARRE au début du conseil municipal, nous n'allons pas y revenir. Je vais donc soumettre ce compte administratif 2021 à votre approbation.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL22-023 Compte administratif 2021 – Budget principal	26	0	9 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, ORILLAC, DEFOSSÉ, MARTINEZ, MERIODEAU, STOLL – Mmes TOURNEIX- PALLME et TOLSAN par procuracion	0

Madame MEIFFREN : Même exercice, délibération sur la ZAC de Quéfets. Nous devons arrêter le compte administratif 2021 de cette ZAC, conformément au compte de gestion. Même chose, je vais vous en relire les articles Nous approuvons le compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAC de Quéfets au budget principal de la commune de Tournefeuille. Nous arrêtons ainsi les comptes comme détaillé ci-dessus. Nous déclarons toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et des crédits non consommés ni reportés comme annulés. Nous fixons le déficit global de clôture du compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAC de Quéfets au budget principal de la commune de Tournefeuille à 249 335,29 €. Je soumetts cette délibération à votre approbation.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL22-024 Compte administratif 2021 – Budget annexe ZAC	26	0	9 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, ORILLAC, DEFOSSÉ, MARTINEZ, MERIODEAU, STOLL – Mmes TOURNEIX- PALLME et TOLSAN par procuracion	0

Madame MEIFFREN : Troisième délibération pour la ZAC de Ferro-Lèbres, même chose. Je porte à votre connaissance que la délibération transmise et la délibération projetée présentent une différence de montant suite à une erreur matérielle. Il convient de prendre en compte la délibération projetée. Ce sont les bons nombres et les bons comptes, ce sont les bons chiffres. Ce sont donc les bons montants. Nous approuvons donc le compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAC de Ferro-Lèbres au budget principal de la commune de Tournefeuille. Nous arrêtons les comptes comme détaillés ci-dessus. Nous

déclarons toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés. Nous fixons le déficit global de clôture du compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAC de Ferro-Lèbres au budget principal de la commune de Tournefeuille à 249 335,29 €.

M. PARRE : Il faut voter les montants projetés.

Monsieur SOULIE : Excusez-moi, je m'inquiète un peu de la légalité de l'opération parce que nous sommes censés recevoir des documents en amont du conseil municipal avec un certain délai, la loi prévoit tout cela, donc là par rapport à un document que nous avons reçu et qui n'est pas le bon, je ne vois pas d'autre alternative que de reporter le compte administratif de ZAC Ferro-Lèbres.

Madame CHARROY : Le compte de gestion du comptable, en l'occurrence que je représente, puisque c'est moi le comptable, est tout à fait conforme au compte administratif et c'est exactement ce chiffre que vous avez, c'est-à-dire 168 751,13 €. J'ai mon document officiel, puisque comme j'étais invitée, j'ai pris mes documents et c'est exactement le même montant. Il n'y a donc aucun souci. La délibération qui est à l'écran est tout à fait bonne. Je vous l'affirme. J'ai mes chiffres et je peux vous assurer que ce sont les mêmes.

Madame MEIFFREN : Et les annexes détaillées sont conformes.

Monsieur PARRE : Ce sont ceux que vous avez votés tout à l'heure pour le compte de gestion. Ils sont parfaitement similaires. Nous passons donc au vote dès lors que nous vous présentons les bons chiffres ou nombres.

Madame MEIFFREN : Qui sont dans le détail du budget. L'annexe est correcte.

Monsieur PARRE : Ils sont dans les états budgétaires que vous avez et sont corrects. Ce n'est qu'une erreur de plume sur une délibération. Si vous regardez l'annexe, vous verrez qu'elle est bonne. En tout cas, nous passons au vote.

Madame MEIFFREN : Je propose que nous passions au vote. Tout le monde a bien vu que l'excédent global de clôture du compte administratif est de l'ordre de -168 751,31 € exactement.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL22-025 Compte administratif 2021 – Budget annexe ZAC Ferro-Lèbres	26	7 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ – Mmes TOURNEIX-PALLME, TOLSAN par procuration)	2 (M. MERIODEAU et Mme STOLL)	0

Madame MEIFFREN : Je pense que nous pouvons demander à Monsieur le Maire de revenir. Cette erreur matérielle a animé la fin de notre conseil.

Monsieur le MAIRE reprend sa place.

Monsieur le MAIRE : Nous poursuivons avec l'affectation des résultats.

Monsieur PARRE : Tout à l'heure, nous avons déterminé et affecté le résultat. Vous retrouvez ce que je vous ai dit tout à l'heure et que nous vous avons présenté dans un schéma et dans le schéma budgétaire du BP 2022, l'affectation des résultats à la fois pour le

budget principal, le budget annexe de la ZAC des Quéfets et celui de la ZAC de Ferro-Lèbres. Pour commencer, le budget principal, affectation des résultats, nous proposons d'approuver l'affectation des résultats 2021 décomposés de la manière suivante : affectation au compte 1068, le besoin de financement 3 875 653,29 €, le report à nouveau de fonctionnement au compte R002 1 563 542,92 €.

Monsieur le MAIRE : Je sou mets à votre approbation.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL22-026 Affectation des résultats 2021 – Budget principal	26	0	9 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ, MERIODEAU, STOLL – Mmes TOURNEIX-PALLME et TOLSAN par procuration	0

Monsieur PARRE : Pour ce qui concerne la ZAC de Quéfets, l'affectation du résultat, nous proposons d'approuver, comme nous l'avons déterminé tout à l'heure, l'affectation des résultats 2021 décomposés de la manière suivante : affectation au compte 1068, 0 €, report à nouveau de fonctionnement 171 691,18 € et report à nouveau d'investissement 77 644,11 €.

Monsieur le MAIRE : Merci. Je sou mets à votre approbation.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL22-027 Affectation des résultats 2021 – Budget annexe ZAC de Quéfets	26	0	9 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ, MERIODEAU, STOLL – Mmes TOURNEIX-PALLME et TOLSAN par procuration	0

Monsieur PARRE : Nous vous proposons d'approuver pour la ZAC Ferro-Lèbres l'affectation des résultats 2021 décomposés de la manière suivante et comme nous l'avons déterminé tout à l'heure : affectation au compte 1068, 0 €, report à nouveau de fonctionnement 0,18 € – Vous vous en souvenez, je vous l'avais dit – report à nouveau d'investissement 168 750,13 €.

Monsieur le MAIRE : Merci. Je sou mets à votre vote.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL22-028 Affectation des résultats 2021 – Budget annexe ZAC Ferro-Lèbres	26	7 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ – Mmes TOURNEIX-PALLME et TOLSAN par procuration)	2 (M. MERIODEAU et Mme STOLL)	0

Monsieur PARRE : Ce n'est pas terminé, maintenant le budget primitif, budget principal et budget annexe. Délibération concernant l'adoption du budget primitif de l'année 2022, d'abord pour le budget principal, c'est-à-dire celui de notre commune. Je ne décris pas à

nouveau les deux sections et leur contenu. Je vous propose d'adopter le budget primitif 2022 relatif à la ville de Tournefeuille tel qu'il vous a été présenté précédemment.

Monsieur le MAIRE : Merci.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL22-029 Budget primitif 2022 – Budget principal	26	0	9 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ, MERIODEAU, STOLL – Mmes TOURNEIX-PALLME et TOLSAN par procuration	0

Monsieur PARRE : Maintenant, le budget primitif 2022 du budget annexe de la ZAC des Quéfets. Je ne reviens pas sur la description que j'ai faite tout à l'heure en investissement et en fonctionnement et nous vous proposons donc d'adopter ce budget primitif 2022 de la ZAC des Quéfets.

Monsieur le MAIRE : Merci. Je soumetts à votre vote.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL22-030 Budget primitif 2022 – Budget annexe ZAC	26	0	9 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ, MERIODEAU, STOLL – Mmes TOURNEIX-PALLME et TOLSAN par procuration	0

Monsieur PARRE : Enfin, s'agissant du budget primitif 2022, celui du budget annexe de la ZAC de Ferro-Lèbres, nous vous proposons d'adopter le budget primitif 2022 de la ZAC de Ferro-Lèbres tel que nous l'avons décrit précédemment.

Monsieur le MAIRE : Merci, je soumetts au vote.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL22-031 Budget primitif 2022 – Budget annexe ZAC Ferro-Lèbres	26	9 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ, MERIODEAU, STOLL – Mmes TOURNEIX-PALLME et TOLSAN par procuration	0	0

Monsieur le MAIRE : Les comptes de gestion, comptes administratifs et budgets primitifs sont votés. Je vous en remercie.

DEL22-032 TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2022

Monsieur le MAIRE : Nous allons avoir les taux communaux, les AP-CP, les tarifs municipaux et les subventions aux associations. Nous démarrons par les taux communaux qui vous ont été présentés tout à l'heure. Sur cette délibération, je veux juste m'assurer si cela appelle des prises de parole de votre part. Non, donc je soumetts à votre vote.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL22-032 Taux d'imposition communaux 2022	28	7 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, ORILLAC, DEFOSSÉ, MARTINEZ – Mmes TOURNEIX-PALLME et TOLSAN par procuration)	0	0

DEL22-033 AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENTS 2022

Monsieur PARRE : Je ne reviens pas sur ce qui vous a été présenté tout à l'heure. Nous vous proposons tout simplement d'approuver la création des autorisations de programme telles qu'elles sont décrites dans l'annexe qui vous a été remise sur la table tout à l'heure puisque nous avons constaté quelques coquilles. Ce document a été vérifié. Vous avez sous les yeux, en annexe à la délibération sur les AP-CP, une description de ces autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement sur la période 2022-2026.

Monsieur le MAIRE : Le document qui était sur la table est une annexe à cette délibération.

Monsieur PARRE : C'est cela.

Monsieur le MAIRE : Nous sommes bien d'accord.

Monsieur PARRE : Elle remplace l'annexe qui vous avait été précédemment adressée.

Monsieur le MAIRE : Normalement, c'est comptable, donc il n'y a pas de difficulté avec les autorisations de programme et les crédits de paiement. Je soumetts à votre approbation cette délibération sur les AP-CP 2022.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL22-033 Autorisation de programmes et crédits de paiements 2022	26	2 (M. MERIODEAU et Mme STOLL)	7 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, ORILLAC, DEFOSSÉ, MARTINEZ – Mmes TOURNEIX-PALLME et TOLSAN par procuration)	0

DEL22-034 TARIFS COMMUNAUX 2022-2023

Monsieur le MAIRE : Est-ce qu'avant de délibérer, avant de passer au vote, il y a une intervention sur les tarifs communaux ? Oui, Monsieur MERIODEAU.

Monsieur MERIODEAU : Tout simplement pour signifier que, comme l'an dernier où nous avons découvert a posteriori certains delta entre les informations d'une année sur l'autre, cette fois-ci, nous avons une présentation qui ne nous fournit pas à chaque fois aussi expressément les delta, les différences entre les tarifs et pour cette position juste de principe, effectivement, nous nous abstiendrons.

Monsieur le MAIRE : D'accord, j'ai compris. Cette question a été présentée en commission et nous vous avons dit que les tarifs étaient inchangés. Vous évoquez un mauvais souvenir, c'est-à-dire des moments où les documents ou en tout cas les informations ne vous avaient pas été complètement donnés par l'administration dans cette délibération, donc abstention. D'autres prises de parole sur cela ? Je ne vois pas de main qui se lève, donc je soumetts au vote du conseil municipal les tarifs communaux.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL22-034 Tarifs communaux 2022- 2023	26	0	9 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ, MERIODEAU, STOLL – Mmes TOURNEIX- PALLME et TOLSAN par procuration	0

DEL22-035 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET SUBVENTIONS AVEC CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Monsieur le MAIRE : Terminons par les subventions aux associations, convention d'objectifs et de moyens dès lors que les subventions dépassent les 23 000 € annuels. Est-ce que cette délibération appelle des explications de vote, des prises de parole ? Non, je n'en vois pas. Nous sommes donc sur les subventions aux associations et contrats d'objectifs. Cette délibération a été présentée dans la présentation liminaire, je propose de vous donner la parole, s'il y a un certain nombre de questions ou de commentaires sur cette délibération avant de la soumettre au vote.

Monsieur SOULIE : Merci. C'est un gros conseil municipal aujourd'hui puisqu'effectivement, nous l'avons vu, il y a beaucoup de chiffres, beaucoup de budgets, de comptes administratifs, de budgets primitifs, donc cela demande pas mal de temps à analyser la masse de documents dont nous disposons. Nous avons eu la plénière le mardi de la semaine dernière et donc, effectivement, nous nous sommes concentrés sur l'aspect budget, compte administratif, sur tous ces chiffres, à regarder un peu les années précédentes, etc., et j'avoue que, comme nous avons eu les documents de la plénière le vendredi soir à 17h00 pour être prêts pour le mardi, c'était compliqué et nous n'avons pas pu regarder en détail le tableau des subventions aux associations, donc cela a été fait entre-temps. C'est pour cela que nous n'en avons pas parlé en commission plénière. Nous soutenons totalement les subventions aux associations. Simplement, nous aimerions comprendre pourquoi il y a des variations d'une année sur l'autre. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais il y a certaines associations qui se retrouvent avec des subventions bien plus importantes, d'autres qui se retrouvent grevées et nous ne sommes pas associés à ce débat ni à ces discussions. Pour cette raison, nous nous abstiendrons, ce qui ne veut pas dire, je coupe un peu l'idée qu'on pourrait interpréter cela comme étant un manque de soutien aux associations, etc., de notre part, donc nous soutenons les associations. Par contre, nous aimerions être associés aux chiffrages et aux débats qui devraient avoir lieu autour des montants que nous proposons et les subventions qui sont décidées pour chacune des associations tournefeuillaises.

Monsieur le MAIRE : Pas de difficultés. Vous y êtes associés dans le cadre des commissions municipales ou plénières. Vous avez les documents dans les temps réglementaires. Le cadre dans lequel vous êtes associés est le cadre des commissions. Le travail qui précède la commission, c'est un travail de l'exécutif, de chaque adjoint. Si vous avez un certain nombre de questions précises et c'est pour cela que j'ouvre la possibilité de poser une question, Mathieu BOURGASSER sur le sport et d'autres collègues peuvent y répondre. Il n'y a pas de difficulté à répondre aujourd'hui à des questions précises. Vous avez eu les documents en temps et en heure réglementaire et vous avez les informations en commission. C'était plutôt une explication de vote que vous formuliez. S'il y a une question précise, un de nos adjoints peut y répondre sans difficulté.

Monsieur SOULIE : Ce n'est pas vu en commission. Nous avons eu le document pour la plénière, ce n'est pas discuté. Le montant qui est affecté à chaque association n'est pas discuté en commission, donc ce n'est pas vrai. Le document nous arrive avant la plénière. Nous aurions pu en discuter mardi dernier, nous n'avons pas pu pour la raison que j'ai expliquée, nous ne nous sommes pas concentrés sur ce document. Mais effectivement, ce serait bien que ce soit discuté en commission. Nous sommes tout à fait ouverts à cela.

Monsieur le MAIRE : La plénière est une commission. Dans mon propos, elle s'appelle commission plénière. Il y a des commissions thématiques et une commission plénière. Soit les sujets sont vus en commissions thématiques et vous prenez le temps, soit c'est vu en commission plénière. Cela a été le cas, les documents n'ont pas changé ni évolué. Ils auraient pu, mais ils n'ont pas changé depuis. S'il y a une question précise, nous voulons bien la prendre, sinon cela peut faire l'objet de discussions a posteriori, à la prochaine commission. Il n'y a pas de difficulté. S'il n'y a pas de questions précises, je vais soumettre à votre approbation.

Monsieur SOULIE : Si, je vais poser quelques questions.

Monsieur le MAIRE : Oui, allez-y, Monsieur SOULIE.

Monsieur SOULIE : Si nous devons faire les choses un peu dans l'urgence, nous allons les faire, nous pouvons les faire. Nous allons commencer par le Secours Populaire qui l'an dernier avait 7 000 €, cette année 3 500 €. Pour quelle raison, est-ce que la subvention du Secours Populaire passe de 7 000 à 3 500 €, s'il vous plaît ?

Monsieur le MAIRE : Parce que Maryline RIEU vous le dirait, cette subvention a été vue avec le Secours Populaire en fonction de leur activité, de leurs besoins et de l'avancement de leurs activités sur l'année 2022. C'était exceptionnellement majoré en 2021. Il faut le lire dans l'autre sens.

Monsieur SOULIE : Côté sport cette fois, le Tournefeuille Tennis Club, qui est une association sportive qui n'a pas une très grosse subvention, passe de 6 500 à 4 100 €. Pour quelle raison également ?

Monsieur le MAIRE : Mathieu BOURGASSER va vous répondre sur le tennis, mais le connaissant, il va vous répondre plus globalement sur le sport.

Monsieur BOURGASSER : Oui, je vous remercie. Monsieur SOULIE, vous avez la parole, parce que je trépisais.

Monsieur le MAIRE : Oui, c'est cela, mais en étant synthétique.

Monsieur BOURGASSER : Je salue le travail synthétique à la dernière minute, mais oui, effectivement, vous avez eu des variations et nous les assumons pleinement. Nous avons

décidé, dans le cadre d'un budget raisonnable, de regarder là où il était possible de contraindre certaines dépenses pour, comme je l'ai dit tout à l'heure, pouvoir redéployer d'autres dépenses dans les fonctionnements ou dans les investissements et la question des associations s'est posée et celle du sport également. C'est très simple et je le dis de manière très personnelle, je suis pour aider les projets aux associations et c'est ce que nous avons fait avec mon collègue et camarade Pierre CASELLAS, c'est-à-dire que ces finances, c'est le premier exercice budgétaire depuis que nous sommes sortis du COVID, où nous nous sommes dit que nous allions taper dans la main des associations pour accompagner les projets.

Nous avons dit qu'à la fois nous allons rétablir une forme d'équilibre, notamment si vous avez un peu de connaissance de la vie associative, il y avait quatre grosses associations qui étaient sous conventionnement lié à la loi qui fait qu'au-delà de 23 000 €, il faut conventionner, mais nous nous sommes dit que nous allions élargir un peu le champ des associations conventionnées au sens du terme partenarial et c'est pour cela que nous l'ouvrons au tennis, à l'escalade, à la natation, à l'athlétisme. C'est-à-dire que nous sommes partis de cette idée pour ouvrir à ces associations la possibilité de financer des projets et donc nous avons décidé, dans le cadre de ce budget, de doter les associations de fonds supplémentaires sur tel ou tel projet qui vont du tournoi de foot au mois de juin à l'école de rugby en permanence, aux 50 ans du judo, j'en passe, etc. Pour autant, pour répondre à cet objectif de contraintes budgétaires, nous avons passé un pacte, nous pouvons l'appeler comme cela, avec les associations. Il apparaît que, c'est sans doute l'habitude, les associations tournefeuillaises ont une part d'épargne assez importante. C'est comme cela, il y a des villes où les associations gardent un peu de côté par précaution et puis dans d'autres, ce n'est pas le cas. Nous avons dit aux associations, de la même manière que nous allons vous financer sur des projets, nous allons vous en retirer un peu parce que votre épargne est trop importante. Il y a donc des variations, de la même manière que nous donnons, nous retirons et nous le faisons en accord avec les clubs.

Monsieur le MAIRE : Une gestion saine et rigoureuse. Vous avez une réponse globale sur l'esprit.

Monsieur SOULIE : J'ai juste une dernière question, puis nous concluons. Effectivement, il y aurait pas mal d'autres questions, mais aujourd'hui le Tournefeuille Tennis Club, c'est 700 adhérents, 420 jeunes, donc une subvention de 4 100 € et à côté, et c'est l'objet de ma troisième question, La Guinguette 6 000 €. C'est dans le cadre de l'Agora effectivement. On débloque donc et on arrive quand même à trouver des fonds pour un projet de guinguette qui est certainement très bien, mais en comparant ce projet de guinguette à 6 000 € et puis un club avec 700 adhérents dont 420 jeunes, je trouve que c'est un peu disproportionné 4 100 € sur Tournefeuille Tennis Club et que peut-être les 420 jeunes qui sont dans ce club mériteraient d'être un peu mieux supportés.

Monsieur le MAIRE : Comment avons-nous établi la subvention de 4 100 € pour le tennis ?

Monsieur BOURGASSER : Tout simplement parce que nous avons dit au tennis qu'il y avait une forme d'épargne qui était un peu trop forte et que nous baissions l'épargne. Pour autant, nous avons établi une ligne qui est de l'aide au paddle pour le tennis. Puisque vous faites le parallèle avec La Guinguette, c'est quoi la vie politique, Monsieur SOULIE ? C'est la question du chiffre ? J'aimerais, devant les Tournefeuillais, que nous nous revoyions en septembre et vous me direz combien il y a eu de gens qui ont été présents à La Guinguette cet été et nous comparerons avec les 600 adhérents du tennis. Puis, vous verrez que votre prorata financier, parce que vous ne parlez que de chiffres, sera totalement faux.

Monsieur le MAIRE : Merci.

Monsieur SOULIE : Excusez-moi de parler de chiffres mais nous parlons de chiffres. Nous parlons des subventions aux associations, donc évidemment que nous parlons de chiffres. Nous sommes là pour parler de chiffres.

Monsieur le MAIRE : C'était donc la conclusion. La mienne va être de soumettre à votre approbation. Je soumetts à votre approbation la délibération sur les subventions aux associations.

Résultat du vote	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL22-035 Subventions aux associations et subventions avec conventions d'objectifs	28		7 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ – Mmes TOURNEIX-PALLME et TOLSAN par procuration)	0

DEL22-036 SUBVENTIONS ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Madame MEIFFREN : Ont été mises en oeuvre différentes politiques et mesures depuis plus d'une dizaine d'années sur la commune pour améliorer la biodiversité, mieux la connaître et mieux la gérer.

Je résume : densification urbaine pour limiter l'imperméabilisation et maîtriser l'étalement urbain dans le cadre de PLUIH, projet participatif et citoyen de végétalisation de vergers, de jardins partagés, gestion différenciée des espaces verts avant de passer au zéro phyto dès 2011, modification progressive de notre palette végétale pour nous adapter aux changements climatiques, extinction de l'éclairage public en cœur de nuit pour créer une trame noire et diverses études de gestion écologique, notamment autour du Touch.

Dans le prolongement de toutes ces initiatives, nous avons décidé d'aller un peu plus loin, de formaliser un peu plus finement notre stratégie en matière de protection de la biodiversité et donc nous avons déposé un dossier de candidature auprès du ministère de l'Écologie et de l'Office français de la Biodiversité pour être « Territoires engagés pour la nature. La qualité de notre travail et de nos actions proposées a été retenue puisque nous avons été labellisés « Territoire engagé pour la nature ». Nous avons également déposé un dossier auprès de l'Office Français de la Biodiversité pour réaliser ce qu'on appelle « un atlas de la biodiversité communale » et c'est à partir de cet outil que nous allons construire une stratégie de court et de moyen terme de protection de la biodiversité sur la commune. Cet atlas de la biodiversité, ces éléments fondamentaux sont de mieux connaître la biodiversité ordinaire et remarquable sur la commune, identifier et hiérarchiser les enjeux locaux, mener des actions de sensibilisation avec nos administrés, des animations, des ateliers, des actions de sciences participatives et travailler en étroite relation avec nos services sur des mesures concrètes de gestion plus fines de nos espaces verts et de nature. L'atlas de la biodiversité communale, c'est un projet qui dure depuis trois ans. Cette année, en 2022, c'est la deuxième année d'inventaire et de collecte des données. C'est la poursuite d'un travail préalable à la réalisation d'une cartographie des milieux et des enjeux. Comme je l'ai dit tout à l'heure, tout un programme d'ateliers, de sorties nature auxquels tous les Tournefeullais sont bien évidemment invités à participer. La création d'un chemin pédagogique sur la protection des pollinisateurs. Puis, nous menons aussi un travail de sensibilisation avec les entreprises situées sur la ZAC de Pahin pour essayer de voir comment nous pouvons remettre un petit peu d'herbe et arbres dans cette zone qui est très minéralisée.

Tout ce travail, nous le menons avec un certain nombre d'acteurs, en premier lieu avec nos associations, celles qui sont présentes sur la commune, mais nous le faisons aussi avec des experts naturalistes. Tous les ans, nous montons un programme avec eux, programme qui

fait donc l'objet d'une convention financière qui vous a été présentée de manière détaillée dans l'annexe jointe à cette délibération. Nous vous proposons donc de signer et de valider la convention que nous avons prévu de faire pour l'année 2022 avec Nature en Occitanie à hauteur de 12 600 € – Nature en Occitanie s'occupe plus spécifiquement des inventaires naturalistes et de la hiérarchisation des enjeux –, avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie qui travaille plus spécifiquement sur la localisation, la reconnaissance et la protection des chiroptères, des chauves-souris qui sont des animaux fort utiles et strictement protégés au plan national, avec l'association des Jardiniers de Tournefeuille que tout le monde connaît, qui va travailler de manière très rapprochée avec nous sur la création du chemin des pollinisateurs et la Ligue de Protection des Oiseaux qui va poursuivre toutes les actions d'inventaire des oiseaux et un certain nombre d'animations sur la commune. Donc, Nature en Occitanie, je l'ai dit, 12 600 €, le Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie 4 000 €, l'association des Jardiniers de Tournefeuille 5 780 € et la Ligue de Protection des Oiseaux 5 250 €. Voilà, Monsieur le Maire, les conventions que nous nous proposons de voter ce soir et leur montant.

Monsieur le MAIRE : Cette délibération va être approuvée à l'unanimité. Nous allons la mettre au vote, nous allons voir.

Madame MEIFFREN : Les amoureux de la biodiversité en seront ravis.

Monsieur le MAIRE : Je soumetts à votre approbation cette délibération.

Résultat du vote DEL22-036 Subventions Atlas de la biodiversité communale	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	35	0	0	0

Monsieur le MAIRE : Elle est approuvée à l'unanimité. Merci. Félicitations pour ces actions et encouragements pour la poursuite.

DEL22-037 EXONÉRATION TLPE SUR MOBILIER URBAIN

Monsieur PARRE : Il s'agit d'une délibération qui concerne l'exonération de la taxe locale sur le mobilier urbain. Un peu d'explications, même si nous l'avons déjà vu ensemble, mais pour les Tournefeuillaises et Tournefeuillais. Toulouse Métropole est désormais compétente pour la gestion des abris de voyageurs sur son territoire en lieu et place de ses communes membres. C'est donc dans ce cadre que Toulouse Métropole doit lancer prochainement une procédure de publicité et de mise en concurrence justement pour la gestion de ces abris de voyageurs sur l'ensemble de son territoire. Dans le cadre de la conclusion de ces contrats qu'elle signera, Toulouse Métropole souhaite pouvoir percevoir une redevance d'occupation de son domaine public routier au titre de l'installation, de l'exploitation et de la valorisation que l'opérateur qui contractualisera avec Toulouse Métropole pourra faire de ces abris de voyageurs.

Or, il existe un principe qui est édicté dans le Code général des collectivités territoriales qui dit qu'il n'est pas possible de cumuler à la fois une redevance d'occupation du domaine public et le dispositif de la taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE). C'est pour cela, conformément à ce que souhaite Toulouse Métropole, que l'ensemble des collectivités et des communes qui sont membres de Toulouse Métropole sont appelées, préalablement au lancement de cette procédure de recherche de prestataires, à exonérer ces abris de voyageurs de TLPE, puisqu'il n'est pas possible de cumuler à la fois la redevance d'occupation du domaine public et le dispositif de TLPE. Ceci va être réalisé par l'ensemble des communes membres de la métropole toulousaine. Pour ce qui nous concerne, cela ne

changera rien, puisque nous ne percevons pas de TLPE sur ces abris de voyageurs, mais il faut délibérer pour le principe. Nous vous proposons donc d'exonérer totalement de la taxe locale sur la publicité extérieure les dispositifs publicitaires apposés sur les éléments de mobilier urbain implantés sur le territoire de notre commune et de maintenir, pour les autres dispositions, le régime de la taxe locale sur la publicité extérieure tel qu'il résulte des précédentes délibérations qui ont été votées en 2014 et en 2022.

Monsieur MERIODEAU : Nous sommes clairement là dans un cadre qui est contraint par la Métropole, avec une marge de manœuvre nulle de notre point de vue. Par principe simplement, nous ne sommes pas favorables à l'invasion de notre environnement par la publicité et donc c'est juste ce principe qui guidera notre vote.

Monsieur SOULIE : Comme nous en avons discuté en commission plénière, nous aurions souhaité que nous distinguions les deux propositions faites dans cette délibération. Puisqu'effectivement, exonérer la taxe locale sur le mobilier urbain, les abris voyageurs, par contre, nous aurions aimé profiter d'une délibération plus scindée pour avoir ce débat sur la taxe locale sur la publicité extérieure. Dans un contexte où les commerçants ont beaucoup souffert de la crise du covid, et nous espérons que nous en sommes sortis ou que nous allons en sortir bientôt en tout cas, je pense qu'il aurait été bienvenu cette année, comme nous l'avions demandé l'année dernière, d'exonérer temporairement pour une année de la TLPE les commerçants de Tournefeuille. Pour cette raison, nous nous abstenons de voter cette délibération.

Monsieur PARRE : Un élément, une précision. Effectivement, nous avons discuté de ce point pendant la commission plénière. Nous nous sommes rapprochés de Toulouse Métropole et il n'est pas possible de scinder les deux, au cas particulier, dans cette délibération. Nous sommes obligés de lier à la fois l'exonération et le maintien des dispositions antérieures concernant la TLPE. Nous sommes donc rangés à l'avis.

Monsieur le MAIRE : Merci. Je soumetts à votre approbation cette délibération.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL22-037 Exonération TLPE sur mobilier urbain	26	0	9 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, ORILLAC, DEFOSE, MARTINEZ, MERIODEAU, STOLL – Mmes TOURNEIX- PALLME, TOLSAN par procuracion	0

DEL22-038 RAPPORT DE DÉCISIONS MUNICIPALES DIVERSES, ENGAGEMENTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS ET MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur PARRE : Tout cela a été présenté en commission. De manière accoutumée au travers de cette délibération, il s'agit de rendre compte à l'assemblée des décisions qui ont été prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation que nous lui avons accordée au travers d'une délibération votée en 2020 à l'occasion du premier conseil municipal de cette mandature. Au titre de ces décisions municipales diverses, il y a comme d'habitude des marchés publics, des MAPA, des avenants à des marchés, à des MAPA ou à d'autres marchés, des conventions. Il y a aussi d'autres engagements, une convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule de la Ville au bénéfice de l'association Les Restaurants du Cœur. Il s'agit donc d'une mise à disposition ponctuelle pendant deux jours pour procéder à une collecte dans un périmètre de 20 km autour de Tournefeuille. C'est donc une opération

ponctuelle, une mise à disposition gracieuse, étant précisé que le carburant est à la charge du preneur. Il y a aussi une convention de partenariat avec l'association Gospel and Soul 31 et puis une demande de subvention qui concerne le complexe sportif de Labitrie pour un montant de 5 362 170 € qui sont répartis à la fois sur la tête de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, de la Région au titre des contrats qu'elle signe avec les communes et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre des contrats de territoire qu'il signe avec les communes du département, donc tout cela pour un montant global de 5 362 170 €.

Monsieur le MAIRE : Merci Frédéric. Est-ce que ces MAPA ou autres décisions municipales appellent des questions de votre part ?

Pas de questions sur cela, c'est une prise d'acte. Le conseil municipal a pris acte des décisions municipales et autres MAPA.

DEL22-039 TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS : CRÉATIONS DE POSTES

Monsieur PARRE : Cela concerne deux emplois. Premier emploi, en 2020, il a été créé un poste dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, pour répondre à un besoin temporaire, un contrat de projet transition écologique. Après une année de travaux et compte tenu des ambitions que nous avons au titre de la transition écologique, il nous est apparu nécessaire aujourd'hui d'inscrire ce métier parmi l'effectif permanent de la collectivité. Nous vous proposons donc de recruter un directeur de transition écologique qui pilotera et animera la thématique dans une démarche de projet, bien évidemment collaborative. Il s'agit-là du premier emploi et donc de pérenniser l'emploi de directeur de transition écologique.

D'autre part, il s'agit en même temps d'ailleurs, de répondre aux objectifs de notre plan pluriannuel d'investissement. Il nous apparaît nécessaire, dans le cadre de cette programmation pluriannuelle d'investissement (PPI), d'adapter à la fois le dimensionnement des équipes administratives de la collectivité et aussi les qualifications dans les domaines du droit et de l'achat. Il est donc proposé dans cette délibération de créer un poste de directeur juridique marchés publics et achats, afin de garantir la sécurisation des actions que nous menons dans un contexte réglementaire, celui des marchés publics, nous le savons, qui est dans une forte évolution. À travers ces fonctions de pilotage nous serons mieux à même de développer une politique durable de nos marchés et de nos achats de manière à optimiser notre fonctionnement.

Monsieur le MAIRE : Il s'agit plus, vous l'avez compris, mes chers collègues, de qualifier ces postes et de les inscrire au tableau avec les bons intitulés, directeur de projet de transition écologique et le second directeur juridique de marchés publics et achats, parce que ce sont des fonctions devenues essentielles pour la collectivité. Je soumetts à votre approbation cette délibération.

Résultat du vote DEL22-039 Tableau des emplois et des effectifs : créations de postes	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	35	0	0	0

DEL22-040 RECOURS AUX CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS ET NON-PERMANENTS

Monsieur PARRE : Il s'agit, au travers de cette délibération, de prendre en compte l'évolution de la loi qui s'applique à la gestion des richesses humaines des collectivités, au travers de la

loi de transformation de la fonction publique. Cette loi poursuit l'objectif d'une gestion plus simple et plus souple des ressources humaines et cela se traduit notamment par l'assouplissement du recours aux emplois contractuels, tout en maintenant évidemment le principe et la règle de l'occupation des emplois permanents de la collectivité par des fonctionnaires. Nous proposons donc de prendre en compte au travers de cette délibération cette évolution législative.

Concernant les emplois permanents, parce que cela concerne les emplois permanents, ceux qui sont ouverts au tableau des effectifs, l'article 21 de la loi permet de recruter par contrat sur les emplois de catégorie A, B et C et non plus seulement de catégorie sur ceux de catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services, évidemment, le justifient. Ces contrats sont conclus pour une durée maximale de trois ans. Ce délai de trois ans permettra d'accompagner les collègues qui auront été recrutés de cette manière pour la préparation des concours avant le terme de leur engagement. La durée totale des contrats de ce type ne peut excéder six ans et à l'issue, le contrat ne peut être reconduit pour une durée indéterminée. Ceci est donc la partie de la législation qui concerne les emplois permanents qui sont donc ouverts de cette manière sur les emplois de catégorie A, B et C.

Mais l'évolution concerne aussi les emplois non permanents. De cette manière, la collectivité de Tournefeuille pourra recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois et pour un besoin aussi lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois. Cette évolution concerne à la fois des emplois permanents ouverts au tableau des effectifs de la collectivité et les emplois non permanents qui permettent de faire face à un accroissement temporaire ou saisonniers d'activité de la collectivité.

Vous avez dans cette délibération également, puisque nous sommes dans l'obligation de les fixer, des plafonds de recrutement de cette manière pour les différents cadres d'emploi. Vous avez un tableau avec les plafonds de recrutement en équivalent temps plein pour les emplois permanents ou au mois pour les saisonniers. Vous avez ceci dans le tableau présenté. C'est la loi, nous sommes contraints de fixer ces plafonds. Nous vous proposons au travers de cette délibération de procéder, lorsque cela est nécessaire, à des recrutements selon ces dispositions.

Monsieur le MAIRE : Le dispositif est clair, il est très encadré.

Monsieur PARRE : Très encadré, oui.

Monsieur le MAIRE : Je soumetts à votre approbation cette délibération.

Résultat du vote DEL22-040 Recours aux contractuels sur emplois permanents et non- permanents	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	33	0	2 (M. MERIODEAU et Mme STOLL)	0

DEL22-041 COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Monsieur PARRE : Il s'agit d'une délibération qui doit être votée dans la perspective des élections professionnelles qui se dérouleront à la fin de cette année et qui renouvelleront la représentation des personnels dans les instances de la collectivité. Cette délibération soumet d'abord le principe de la mutualisation d'un comité social territorial commun entre la ville de Tournefeuille et le Centre Communal d'Action Sociale. Cette mutualisation concerne également les instances émanant du futur comité social territorial que sont les formations spécialisées en matière de santé, hygiène et conditions de travail. Une précision, le comité

social territorial, objet de cette délibération, a été instauré l'année dernière par décret et deviendra la nouvelle instance de dialogue social légale, donc de référence, à compter des prochaines élections – c'est pour cela qu'il faut voter cette délibération – en remplacement, pour ceux qui connaissent les instances représentatives des personnels, des comités techniques et du comité hygiène santé et conditions de travail, donc en remplacement à la fois du CT et du CHSCT. C'est à partir des représentants qui seront élus en CST à compter de cette fin d'année 2022 que seront désignés les membres siégeant en formation spécialisée ensuite. Nous créons donc un comité social territorial commun, comme il existait d'ailleurs un CT commun et un CHSCT commun à la Ville et au CCAS, mais là aussi il faut prendre en compte l'évolution de la réglementation et du décret du 10 mai 2021.

Il est donc proposé, au travers de la création du CST, qui remplacera le CT et le CHSCT, de fixer le nombre de représentants du personnel au sein de ce CST commun à cinq membres titulaires et cinq membres suppléants au total. D'ailleurs, cette proposition reprend le nombre actuel de représentants dans les instances qui existent déjà. Nous calquons donc le nombre de représentants sur ce qui existe actuellement. Ensuite, il y aura une formation spécialisée. Le décret précise également la possibilité de créer des formations spécialisées de site, de service ou concernant les risques professionnels, disposant d'un périmètre d'action inférieur à celui du CST, mais plus spécifiques. On peut imaginer qu'il y aura le CST et puis une instance spécialisée qui pourra jouer le rôle, par exemple, du CHSCT, tel qu'il existe aujourd'hui. Il est donc proposé, pour pouvoir fonctionner de cette manière, de créer une formation spécialisée, également mutualisée, dont le périmètre d'action équivaudra à celui du CST tel que le pose le cadre du décret. Elle se nommera « formation spécialisée transverse ». Elle sera composée du même nombre de représentants du personnel que le CST, auquel d'ailleurs cette formation sera rattachée, soit cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Un groupe de travail de préfiguration qui associera l'administration et les représentants actuels du CT et du CHSCT, les représentants du personnel, sera engagé évidemment dès cette année, afin de soumettre les propositions du contenu et du périmètre du CST avec la formation spécialisée, puisque nous allons voter cette institution aujourd'hui. Dernier point concernant cette délibération, création d'un CST, création d'une formation spécialisée multidimensionnelle et puis la dématérialisation des opérations de vote. Nous proposons, au travers de cette délibération, la mise en place du dispositif de vote électronique pour ces élections professionnelles, qui sera confié à un prestataire externe qui sera évidemment labellisé par l'État. Ce prestataire sera donc choisi à l'occasion de ce premier semestre 2022 et il assurera évidemment toute la sécurité et la confidentialité nécessaires à l'exécution de ces opérations de vote.

Monsieur MERIODEAU : Plutôt qu'une question, cela consiste plutôt à une explication de vote et notre explication de vote pourrait s'appliquer en partie à la délibération précédente et vaut encore plus particulièrement pour celle-ci. Cette délibération va dans le sens de réformes récentes du droit du travail dans le privé comme dans le public. Nous ne remettons pas en cause ici le traitement qui en est fait par la municipalité de Tournefeuille et qui en limite les impacts sur la représentation du personnel, mais nous souhaitons nous dissocier de cette réforme portée par le gouvernement actuel. Pour cette raison, nous nous abstenons.

Monsieur le MAIRE : Avant de soumettre à votre approbation, simplement dire que ce rapport, cette délibération est l'occasion de saluer le travail avec les organisations représentatives des agents et dire la qualité des relations que nous avons au travers de ces instances, au travers de la préparation de ces instances. Nous avons plusieurs étapes, des moments de discussions, des moments d'échanges qui préparent la délibération avant le CT et des discussions au CHSCT et des discussions importantes entre les élus qui sont membres de ces instances, l'administration qui joue son rôle et les représentants des personnels. Ces échanges, ce que nous appelons de façon globale le dialogue social est de très bonne qualité à Tournefeuille. Je salue donc au travers de cette délibération les représentants du personnel parce que c'est une fonction élective, représentative de leurs

collègues, qui n'est pas toujours facile et donc il faut saluer cet engagement de représenter les agents et d'entretenir la qualité de ce dialogue avec à la fois l'administration et les élus. J'entends ce que dit Stéphane MERIODEAU et mon engagement à ce titre, c'est que les nouvelles instances, effectivement nous sommes amenés à décliner la loi, mais en tous cas nous déclinerons la loi et nous créerons ces nouvelles instances avec ce même souci, c'est-à-dire garder la qualité du dialogue social dans la collectivité. C'est ce que je voulais simplement dire avant de soumettre à votre approbation.

Résultat du vote DEL22-041 Comité social territorial	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	33	0	2 (M. MERIODEAU et Mme STOLL)	0

DEL22-042 RÉMUNÉRATION POUR ÉLECTIONS

Monsieur PARRE : Au cas particulier, dans cette délibération, il s'agit de prévoir le versement des indemnités forfaitaires complémentaires pour élections, connu sous l'intitulé IFCE, aux agents qui peuvent en bénéficier à raison de leur participation aux opérations électorales qui se tiendront jusqu'en 2026. Nous prenons donc cette délibération pour une période qui court jusqu'en 2026. Nous vous proposons de décider d'allouer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires appartenant au cadre d'emploi des attachés, ingénieurs et rédacteurs territoriaux, d'un montant de 272,92 €, d'abord, et puis étendre le bénéfice de cette prime aux agents non titulaires de droit public de même niveau exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires, pour parer à toute éventualité.

Résultat du vote DEL22-042 Rémunération pour élections	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	35	0	0	0

DEL22-043 DÉGRÈVEMENTS SALLES MUNICIPALES – ANNÉE 2021

Madame THOMAS : Conformément à la délibération du 21 septembre 2007, nous proposons des dégrèvements pour les utilisateurs ponctuels des salles municipales durant l'année 2021. Vous avez, jointe en annexe, la liste avec les explications des tarifs appliqués. Je rappelle que les locations sont prises en charge par la Ville pour les associations à activité désintéressée et que ces associations, qui sont dans cette délibération, devraient payer la location, mais que dans quelques situations de partenariat, nous pouvons appliquer la gratuité ou un dégrèvement qui fait l'objet de cette délibération. Vous avez les détails dans les annexes.

Monsieur le MAIRE : Cela a été vu en commission, commenté et expliqué. Je soumetts à votre approbation.

Résultat du vote DEL22-043 Dégrèvements salles municipales – Année 2021	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	35	0	0	0

**DEL22-044 SDEHG – RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE PASTEUR – TRANCHE 2
(ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU 14/10/2020 5 AT 6)**

Monsieur LOMBARDO : Cette fois, au niveau de l'entretien de l'éclairage, nous sommes sur la rue Pasteur. Il s'agit de la tranche 2 et nous délibérons à nouveau parce qu'effectivement, nous étions sur un montant pas assez important. Il s'agit tout simplement de la rénovation. Bien sûr, comme d'habitude, nous avons une dépose, une repose, notamment d'éclairage. Nous sommes bien sûr sur des extinctions de nuit tout à fait classiques sur Tournefeuille et nous sommes sur 300 mètres linéaires, ce qui est assez important. Les éclairages en classe d'éclairage, c'est CE4, avec bien sûr les normes européennes classiques également. Donc, rien de particulier.

Par contre, au cas particulier, oui, nous avons un restant de 25 953 € depuis la nouvelle prise en charge entre l'ancienne et la nouvelle. Effectivement, nous avons un delta un peu différent, donc 25 953 € sur un total de 95 866 € pour la commune. Évidemment, c'est une estimation.

Résultat du vote DEL22-044 Rénovation éclairage public rue Pasteur – Tranche 2 (annule et remplace la délibération du 14/10/2020 5 AT 6)	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	35	0	0	0



Monsieur le MAIRE : Je me retourne vers l'administration, nous avons délibéré sur l'ensemble des points à l'ordre du jour. C'est un conseil municipal important, toujours cette question du budget, c'est aussi le moment et je veux le faire en conclusion, en votre nom à tous, de remercier l'ensemble des services et l'ensemble des agents de la Direction des Finances, parce que c'est un travail évidemment au long cours de gérer le budget de fonctionnement, le budget d'investissement. Cela traduit l'activité de la collectivité. Mais élaborer ce budget, le préparer, c'est un lourd travail de la Direction des Finances. Je me retourne donc vers Émilie LEGALLAIS, je la remercie et lui demande de transmettre nos remerciements, les remerciements du conseil municipal de Tournefeuille pour la préparation de ce budget, sous évidemment l'œil vigilant du Directeur Général des Services que je remercie également. Comme Madame CHARROY, la Trésorière, est présente, je la remercie également parce que les relations que nous entretenons, que nos services entretiennent avec vos services, Madame, sont de très bonne qualité. Il n'y a que comme cela finalement que nous pouvons gérer notre collectivité dans l'intérêt de tous. Merci à vous-même et merci aux agents de la Trésorerie et des Finances Publiques. Monsieur l'Adjoint aux finances, vous aviez un petit complément de conclusion.

Monsieur PARRE : De la part de nos collègues de la Direction des Finances, il ne faut pas oublier d'aller signer les documents. Il faut que chacun d'entre nous signe avant de partir les parapheurs en fond de salle où il y a les maquettes budgétaires accessibles. Il y a 18 signatures par élu.

Monsieur le MAIRE : Je vous remercie. Je vous invite donc à aller signer les parapheurs. Bonne fin de soirée. Merci.



La séance est levée à 20 h 49



